



En partenariat avec le **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux) ; l'**AH-PJM** (Association pour l'Histoire de la Protection Judiciaire des Mineurs) ; l'**AREHSS** (Association Régionale pour l'étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale).

Comité de pilotage du projet régional d'histoire

« *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?* »

Réunion du 16 avril 2014

Siège de RÉALISE 4 boulevard du Maréchal Lyautey, 54519 - Villers-les-Nancy

Rédacteur : Jacques Bergeret

PUBLIC

- **Docteur Marie-Hélène TERRADE** Directrice Service Personnes Âgées Personnes Handicapées. **CONSEIL GÉNÉRAL de Meurthe-et-Moselle.**
- **Didier FRANCFORT** : Directeur de l'**IHCE** – Institut d'Histoire Culturelle Européenne Bronislaw Gérémeck.
- **Étienne THÉVENIN** Maître de conférence HDR en histoire contemporaine / **UNIVERSITÉ DE LORRAINE - CRULH** (Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire).
- **Denis BUREL** Délégué inter-régional Nord Est du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux).
- **Jean-Luc BOISSAY** Directeur Pole Enfance au Centre social d'Argonne (55) / membre du Conseil Scientifique du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux).
- **Yves LECRIQUE** Cellule communication du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux).

PRIVÉ

- **Jean-Pierre BLAIE** Président : **AFAST (54) Association Familiale d'Aide et de Soutien aux Travailleurs handicapés mentaux** / **ESAPH (54) (Association d'Entraide et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile)**. Trésorier du CNAHES-Lorraine.
- **Hervé FRÈRE** Cadre de formation. **ALFOREAS (Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale)**. **IRTS de Lorraine (54-57) (Institut Régional du Travail Social)**.
- **Raül MORALES-LA-MURA**. Direction régionale APF Metz (57). **APF (Lorraine)**.
- **Jacques PATARD**. Cadre à L'Institut des Sourds de la Malgrange (54). **Association des Sourds de la Malgrange (54)**.
- **Abdelali FAHIME**. Directeur pédagogique de l'association **CMSEA (57)**. **Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et des Adultes**.
- **Marie-Claude BARROCHE** Présidente **ESPOIR 54 (handicaps psychiques)**.
- **Vincent HAREL** *Animateur Handicap54*. **Personne Qualifiée (54)**.
- **François Richard JOUBERT**. Administrateur. **RÉALISE (54)**.
- **Valérie EPHRITIKHINE**, responsable de formation. **CEMEA-Lorraine**.

CNAHES-Lorraine

- **Marie-France BLANPIN**
- **Hans MAZETIER**
- **Jacques BERGERET**. Délégué Régional du CNAHES.

Excusés : Étienne Thévenin, Didier Francfort, Denis Burel, Jean-Luc Boissay, Marie-Claude Barroche, Valérie Ephritikhine.

Présents : Marie-Hélène Terrade, Jacques Marchal, Yves Lecrique, Abdelali Fahime, Jacques Patard, François-Richard Joubert, Vincent Harel, Jean-Pierre Blaie, Marie-France Blanpin, Jacques Bergeret.

Invités : Charles Lazzarelli (DGA OHS.54), Christophe Dabescat (étudiant Master d'histoire contemporaine qui travaille sur la thématique handicap).

Ordre du jour.

1. Point d'actualité.
2. Préparation du lancement de la Fabrique Départementale 54.
3. Suite du travail de définition des missions (volontaires du Service Civique du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle / Contrats d'Avenir) destinées à soutenir la mise en œuvre du projet.
4. Point sur les actions engagées par les partenaires.
5. Calendrier.
6. Questions diverses.

Accueil

Jacques Bergeret : avant toutes choses, je voudrais accueillir ce soir :

1) au titre de membre du Comité de Pilotage :

- monsieur Jacques MARCHAL qui est Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, qu'ici un certain nombre de personnes connaissent déjà par métier ou par circulation professionnelle. Je suis vraiment très heureux ce soir de voir comme nous le souhaitons, que l'Éducation Nationale qu'il représente, puisse s'engager dans ce projet collectif régional. Lorsqu'on parle de la situation des personnes en situation de handicap et de leur intégration, beaucoup de choses, désignent l'école comme un lieu majeur d'intégration ; il s'agit donc de rendre compte de la manière dont cette intégration s'est petit à petit produite en Lorraine à partir de la scolarité, y compris avant même que l'Éducation Nationale n'existe. Comment l'Éducation Nationale s'est-elle emparée de cette question pour produire des effets, dans un premier temps essentiellement avec les institutions spécialisées à l'intérieur desquelles un enseignement adapté était dispensé, puis, sous la pression parfois forte des citoyens que sont les parents exigeant de plus en plus que l'enseignement de leurs « enfants handicapés » se fasse à l'extérieur de ces institutions, c'est-à-dire en dehors des formes d'enfermement auxquelles ces dernières pouvaient renvoyer. C'est peut-être le problème dans lequel on est aujourd'hui aussi avec la transformation de la formation des maîtres pour accueillir dans des classes « ordinaires » des enfants qui présentent des différences ; mais il y a des difficultés à le faire : on ne peut pas toujours mettre le curseur aussi loin que les parents parfois le souhaiteraient. Voilà pour Jacques MARCHAL à qui je vais donner la parole dans un instant.

2) au titre d'invités :

- monsieur Karl LAZARELLI, directeur général adjoint de l'OHS, que j'ai sollicité dans la perspective de la mise en place et de l'animation d'une Fabrique Départementale puisque c'est un des leviers mis à disposition de principe par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.
- monsieur Christophe DABESCAT, étudiant en Master d'histoire contemporaine à Nancy, qui travaille depuis longtemps sur les thématiques du handicap et qui dans sa formation d'histoire travaille avec Étienne THÉVENIN qui m'a transmis ses coordonnées. Il m'a semblé que le plus simple était de lui proposer de venir comme invité au Comité de Pilotage pour qu'il prenne la dimension du projet en vue de voir comment l'intégrer au mieux par rapport à ses propres aspirations dans la dynamique collective. Le Comité de Pilotage étant par définition le lieu de la représentation institutionnelle des partenaires qui s'engagent, il y a d'autres formes de travail à organiser.

Calendrier de la prochaine réunion

Jacques Bergeret : autre point que je voudrais tout de suite régler pour ne pas le renvoyer comme on le fait généralement en fin de séance, la détermination de notre prochaine date de réunion de juin. Merci à tous ceux qui ont répondu à l'invitation de rendre compte en ligne de leurs disponibilités par le sondage Doodle sur la proposition de 5 dates en juin. Comme un fait exprès, on arrive à un résultat quasi identique : mardi 10 = 10 oui / jeudi 12 = 11 oui / mardi 17 = 10 / 19 = 10 / 25 = 7. Donc le 25 juin est déjà éliminé.

Le Jeudi 19 étant possible pour Yves Lecrique, Karl Lazarelli (qui risque simplement d'être un peu en retard), Jacques Marchal, la date s'impose, sans entamer une grande discussion puisque précisément l'intérêt d'un sondage préalable c'est qu'on ne discute plus.

Décision : Jeudi 19 juin de 18h à 20h siège de RÉALISE.

Point d'actualité.

Disparition de Michel DINET, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Jacques Bergeret : je souhaite évoquer avec vous la disparition de Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. On ne va pas faire une minute de silence, ce n'est pas le lieu et il y a déjà eu beaucoup de manifestations, mais je voudrais dire tout de même qu'il était très attentif à l'histoire ; il a répondu le 27 juin 2013 à notre sollicitation de la façon suivante :

« Je comprends et reconnais votre intérêt pour un tel sujet de recherche, d'autant que le Département de Meurthe-et-Moselle a su de très longue date accompagner les associations et les établissements publics prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap, et poursuit son action tout au long du parcours de ces personnes. C'est une belle initiative que la Direction Personnes Âgées Personnes Handicapées accompagnera malgré sa charge de travail déjà conséquente. Madame le Docteur Terrade siègera selon ses disponibilités, au sein du comité de pilotage ».

Depuis, le Conseil Général s'est engagé fortement en soutien de ce projet régional, notamment par la mobilisation du Service Civique mais aussi, dernièrement, de la Direction Générale en vue du lancement d'une Fabrique Départementale. Ce soutien n'est pas seulement bienvenu, il est décisif dans l'élan initial à donner à ce projet collectif régional.

Réunion annuelle des acteurs du Comité Régional d'Histoire et Journées régionales d'histoire de St. Mihiel.

Jacques Bergeret : les journées des 5 et 6 avril portaient sur le centenaire de la guerre de 14-18. Elles commençaient par la réunion annuelle des acteurs du CRHL. Elles ont été l'occasion pour le CNAHES-Lorraine de faire connaître le projet collectif d'histoire et de nouer plusieurs contacts utiles, en particulier avec le directeur des Archives Départementales de la Meuse, mais aussi celui des Vosges, et bien sûr l'occasion de saluer la directrice des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle (Les archives de Moselle n'étaient pas présentes). Il est ressorti de ces contacts l'assurance du soutien des Archives Départementales de la Région.

D'autres contacts noués sur les stands ont notamment suggéré l'intérêt pour le Comité de Pilotage de contacter :

- **Monsieur Bruno PY** Agrégé des Facultés de Droit Professeur de Droit privé et sciences criminelles Université de Lorraine Faculté de Droit de Nancy, auteur de plusieurs ouvrages concernant les personnes en situation de handicap, par exemple en matière de vie affective, d'intimité et de sexualité.
- **Le Professeur PAYSAN**, Institut de Rééducation (IRR / ex. rue Lionnois), sur histoire des prothèses ; la guerre de 14-18 avec les gueules cassées et la question des réparations physiques a produit une impulsion dans le domaine de solutions aux handicaps liés à la guerre. Des progrès ont été réalisés par des techniques changeant la vie de gens très abîmés physiquement et psychologiquement.

Une zone d'ombre existe sur cette période de la grande guerre : que s'est-il passé dans les institutions d'enfants inadaptés de l'époque, par exemple de l'institution Saint Maure à Verdun : où étaient les jeunes pendant que l'artillerie pilonnait le terrain ?

Relayant une réflexion que nous avons eu en Comité de Pilotage, j'ai rencontré des gens qui sont intéressés par la question portant sur la période d'entre deux guerres : est-ce que le programme hitlérien de suppression des handicapés a eu ou non des effets en Lorraine ?

Christophe Dabescat : ma recherche historique porte sur cette question !

Jacques Bergeret : vos travaux seront bienvenus !

Courriers.

Autre chose maintenant par rapport aux différents contacts que je n'arrête pas de prendre, c'est long mais cela produit petit-à-petit de l'effet. Les derniers concernent :

- **ALAGH**, le DG monsieur Michel Morin ne pouvait pas être là ce soir, mais l'association est prête à s'engager, la question devrait être abordée cette semaine en CA, et monsieur Joubert qui est administrateur pourra apporter les éclairages et arguments qui seraient encore nécessaires pour entraîner la décision. Je précise qu'à l'évocation par Michel Morin que ce soit Mr. Joubert qui représente ALAGH au Comité de Pilotage, j'ai réagi en disant qu'il était préférable que chaque structure désigne un représentant qui ne soit pas déjà en représentation d'un autre organisme. Or, Mr. Joubert qui représentait au départ RÉALISE, puis de manière cumulative l'OHS, est déjà en attente de la désignation d'un nouveau représentant de RÉALISE pour ne représenter que l'OHS. Il y a avantage à ce qu'un représentant de chaque institution soit bien identifié par rapport à la nécessité qu'un travail de traçabilité de l'histoire soit mené au sein de chaque institution pour constituer des leviers managériaux, c'est-à-dire des assises fondatrices de sens à partir desquelles il s'agit de ne pas méconnaître pour comprendre le présent et construire un avenir qui est tout entier l'affaire des personnes en activité et tout particulièrement de celles qui sont à un titre ou à un autre aux commandes des institutions.
- Juliette LENOIR, Conservatrice des **Bibliothèques et Médiathèques de Nancy**, suite à mon courrier du 28/01/14. Au départ, le 18/1/14, j'avais rencontré à la Médiathèque deux de ses collaboratrices : Laurence DUPEYRON et Stéphanie RENAUD ; elles m'avaient expliqué les efforts accomplis depuis plusieurs années dans des lieux qui reçoivent du public pour faire place aux personnes en situation de handicap, ce qui ne relève pas simplement des problèmes d'accessibilité mais bien plus encore de l'ingéniosité adaptative des outils culturels pour tenir compte des différences.
- En perspective, il y aura lieu d'étendre les contacts aux archives de villes de la Région.

On avait évoqué à propos du handicap psychique l'intérêt de ne pas se contenter de contacter le CPN de Laxou (cf. courrier du 21/5/13 sans réponse du directeur, Mr. Gilles BAROU... qui fait aussi l'intérim à Mirecourt), mais de solliciter l'ensemble des centres hospitaliers spécialisés. En conséquence un courrier a été envoyé à :

- Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier de JURY BP 75058 5703 METZ Cedex 03
- Monsieur Olivier ASTIER Directeur Général du Centre Hospitalier Établissement Public de Santé Mentale 5 rue du Général de Gaulle 57790 LORQUIN Cedex
- Monsieur Jean-Pierre MAZUR Directeur Général du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) 36 rue de Bar 55000 FAINS-VEEL
- Monsieur Gilles BAROU Directeur Général, Centre Hospitalier Spécialisé Ravenel, 1115 avenue René Porterat BP 199, 88507 MIRECOURT

Christophe Dabescat : j'essaie de les joindre pour mon travail, mais ils ont du mal à répondre.

Jacques Bergeret : à propos de la psychiatrie, je me permets de vous rappeler la Journée d'étude nationale CNAHES du 21 mai 2014 à LYON « *Jalons pour une histoire du handicap. Nommer, Classer pour inclure ?* ». La question de la création et de l'évolution de la nosographie psychiatrique est un élément important à prendre en compte. Concrètement, en Lorraine, quel usage a été fait de la nosographie psychiatrique ? Les évolutions institutionnelles méritent aussi attention, par exemple à l'hôpital Ravenel de Mirecourt dans les Vosges où pendant un temps il y avait un IMP public qui a ensuite été supprimé ; quelles sont les motivations pour agir d'une manière ou d'une autre, pour faire et défaire, en faveur de quelles nouvelles solutions pour résoudre quelles questions ? On ne peut pas se passer de ce versant psychiatrique qui prend un sens renforcé avec la toute nouvelles détermination du handicap psychique qui n'existait pas auparavant. Espoir 54 représente ce handicap au sein du Comité de Pilotage pour le moment.

J'en ai terminé avec les informations d'ordre général et je donne maintenant prioritairement la parole à Jacques Marchal qui m'a prévenu qu'il devait se rendre à une autre réunion, pour lui demander comment il ressent le projet du point de vue de l'Éducation Nationale, quelles idées seraient déjà présentes qui permettraient d'échanger entre nous.

Jacques Marchal : en ce qui concerne l'Éducation Nationale, nous n'avons à proprement parler pas d'archives relatives à l'ASH, tout du moins pas d'archives anciennes car nous avons des documents récents concernant des conventions établies avec des établissements spécialisés, le CPN, le CHU, mais ce sont des conventions qui sont relativement récentes, datées des années 80 pour les plus anciennes que nous ayons. Il existe des archives à l'Inspection Académique, mais j'avoue que je n'y ai jamais mis les pieds, je ne sais pas comment elles sont exactement organisées, comment elles sont classées. Il faudrait qu'on puisse voir cela avec la personne qui est responsable et comment on peut retrouver des documents spécifiques à l'enseignement spécialisé. Je n'ai pas encore cherché à savoir comment opérer et à qui m'adresser pour avoir quelques informations sur ces archives, et je ne sais pas du tout s'il y en a de plus anciennes que les années 80 qu'on puisse trouver relativement facilement.

Jacques Bergeret : si je peux me permettre de vous poser une question, où sont situées physiquement ces archives ?

Jacques Marchal : les archives sont à l'Inspection Académique, dans un sous-sol. Je sais qu'il y a eu plusieurs problèmes : il y a déjà eu un début d'incendie, une inondation, donc je ne sais pas du tout dans quel état elles se trouvent. Je peux me renseigner pour essayer de savoir comment elles sont, dans quel état elles sont et comment y accéder facilement, parce que s'il faut retourner des caisses qui sont classées par année ! Je ne sais pas du tout comment on peut y accéder. Ce sont des choses que je peux essayer d'éclaircir. Pour ce qui concerne l'École Normale qui est le lieu de formation de l'enseignement spécialisé, nous sommes maintenant complètement séparés : l'École Normale qui est maintenant l'ESPÉ « L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation » dépend totalement de l'Université de Lorraine, donc c'est une autre institution qui gère tout ce que possédait l'École Normale de Nancy, et c'est la même chose pour les départements voisins.

Jacques Bergeret : y compris pour les archives ?

Jacques Marchal : oui, y compris pour les archives.

Jacques Bergeret : les archives ont suivi ? je fais l'hypothèse que peut-être oui ou peut-être non et qu'elles seraient toujours au niveau de l'Éducation Nationale.

Jacques Marchal : Ah non, elles étaient à l'École Normale proprement dite, dans les locaux de l'École Normale.

Jacques Bergeret : et vous pensez qu'elles ont été transférées ?

Jacques Marchal : tout a été transféré à l'IUFM, puis à l'ESPÉ depuis cette rentrée¹. Ce n'est plus du tout du domaine de l'Inspection Académique ou Rectoral, mais maintenant entièrement de la responsabilité de l'Université de Lorraine.

Jacques Bergeret : ce serait une bonne avancée que vous puissiez clarifier ça. Si jamais – cela m'intéresse toujours de voir physiquement comment sont les archives – au besoin, vous me faites signe, je viens aussi pour voir ce qu'il en est dans les sous-sol !

Jacques Marchal : oui.

Jacques Bergeret : les archives constituent un point d'appui sur lequel j'insiste au titre du Cnahes tant les questions archivistiques sont essentielles pour la recherche historique. Elles ne sont pas les seules, il y a aussi tous les témoignages que les gens peuvent raconter, mais les archives sont très importantes et lorsqu'il y a des destructions, c'est dommageable. Les consultations demandent parfois un certain courage pour affronter le « bazar » qui existe aussi bien sur le versant public que sur le versant privé, mais il y a tout de même un effort toutes ces dernières années pour mettre en ordre les archives. Chaque fois qu'il y a eu des dépôts au niveau des Archives, par exemple départementales, on a des professionnels qui font un travail remarquable et qui rendent accessible à tous les citoyens les données des fonds organisés.

Pour l'Éducation Nationale, c'est important de se rappeler qu'on a eu toute une formation de maîtres spécialisés dans le domaine du handicap. Alors, il peut-être intéressant de se rappeler à titre d'exemple : quelles étaient les consignes ?, que disaient ces enseignants de leur expérience au sein des institutions ?

¹ La première rentrée des ESPÉ s'est effectuée en France à la rentrée universitaire pour l'année 2013-2014.

Il y a là une mine qui serait à explorer, je ne sais encore comment. Et puis il y avait les problèmes managériaux de l'époque, le maître qui était à l'intérieur d'une institution spécialisée avait pour directeur pédagogique l'Éducation Nationale et pas celui de l'établissement ; et en même temps le directeur de l'établissement avait cependant une relation avec lui.

François Richard Joubert : pas du tout ! Il fut un temps où le diplôme de directeur d'établissement spécialisé était délivré par l'Éducation Nationale ; il était reconnu pleinement par le dispositif associatif et de nombreux établissements étaient dirigés par un directeur Éducation Nationale, qui assurait par ailleurs la direction par exemple de l'IME. Si on cumulait – je sais bien qu'il ne faut pas être cumular ! – mais j'ai vécu cela depuis 1960 : j'ai vu se mettre en place aussi bien le centre de formation, j'y suis moi-même passé pendant un an, que l'ouverture de la première SES, que l'ouverture par monsieur Gauthier à Jean-Lamour, etc. j'ai vu se développer après des travaux d'inter-groupes qui prévoyaient la mise en place, ce qu'on appelait à l'époque DMP, qui est devenu EREA, DMP pour déficients légers et déficients moyens sans troubles associés – c'était le partage qui avait été décidé à l'époque – Épinal, Verny, Briey, par exemple en région Lorraine, Flavigny en 1967, etc. Un élan a été donné par la création du centre de formation d'enseignants spécialisés en 1961 ; à partir de là, des collègues hésitaient d'une part moins à partir faire une formation qui les éloignait, et puis deuxièmement, Il y avait à l'époque le projet d'une classe de perfectionnement – on parlait ainsi – pour 10 classes. Le projet était : une classe de perfectionnement, un groupe scolaire de 10 classes. Cela s'est fait. On a vu se développer des sections d'éducation spécialisée par la circulaire de 1965, etc. La partie 1960, on la retrouve en effectuant une recherche.

JB : très bien. Il y a donc une collaboration qui peut s'établir à propos de l'Éducation Nationale sur une strate ainsi ébauchée qu'il faut creuser. Plus on va avancer, plus on va se trouver avec des textes officiels qui de manière plus ou moins impérative insistent pour qu'il se produise des transformations mais qui sont suscité plus ou moins par des associations privées et des organismes publics d'éducation. C'est intéressant de rendre aussi compte de cela. Sans être dans un régionalisme trop étroit, la règle qu'on essaie de s'imposer c'est toujours d'avoir cette référence de savoir comment on s'y est pris en Lorraine, dans les départements, et éventuellement de déterminer s'il y a eu des différences entre les départements.

Il y a une question là-bas !

Marie-France Blanpin : ce n'est pas une question mais une petite intervention. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Marie-France Blanpin, j'ai été dans le travail social pendant longtemps. A l'époque où je travaillais pour mettre des étudiants travailleurs sociaux en stage à l'Éducation Nationale, j'avais affaire pendant plus de 15 ans à monsieur Charpentier, on pourrait peut-être le retrouver ?

Jacques Marchal : oui, mais il est décédé.

Marie-France Blanpin : et après j'ai eu affaire à monsieur Romain.

Jacques Marchal : oui, mais il est décédé également.

Marie-France Blanpin : parce qu'ils tenaient l'histoire, ne serait-ce que verbalement.

Jacques Marchal : on peut retrouver également des anciens enseignants de CFA, les premiers qui s'appelaient SES. Ils ont peut-être gardé des documents, mais je pense que c'est dans le centre de formation que l'on peut trouver les éléments les plus pertinents.

François Richard Joubert : on peut peut-être trouver dans des archives de collèges ; je citais la première SES ouverte par monsieur Gauthier : il faut voir à Jean Lamour s'il reste des archives de l'existence de la SES et du CERPA.

Jacques Marchal : oui, en sachant que les archives de Jean Lamour ont été transférées aux Archives Départementales dans des règles établies par les Archives Départementales ; et pour reprendre l'exemple de Jean Lamour, lorsque le collège a fermé l'an dernier, toutes les archives ont été transportées aux Archives Départementales. C'est certain. Dans les autres établissements, il y a normalement l'obligation de transmettre régulièrement un certain nombre de dossiers et de documents aux Archives Départementales. Normalement les Archives Départementales devraient avoir un ensemble de documents relatifs à ces SES.

Jacques Bergeret : très bien, on verra cela avec Hélène Say, la directrice des Archives Départementales.

Jacques Marchal : après, ce sont les établissements spécialisés qui ont eux-mêmes leurs propres archives.

Yves Lecrique : dans mon parcours, je suis issu de l'Éducation Nationale, je suis entré dans la carrière de directeur d'établissement en étant d'abord « mis à disposition » par l'Éducation Nationale, et ensuite j'ai connu un détachement ; et puis lorsque l'établissement a été érigé en établissement public, j'ai été obligé de faire la formation à l'École Nationale de la Santé Publique de Rennes ; après, j'ai changé de statut en passant à la fonction publique hospitalière, comme directeur d'établissement public. Ce n'est pas si ancien que cela : 1974.

François Richard Joubert : par rapport à ce que vous disiez, madame Blanpin, savez-vous si madame Moesser est toujours de ce monde ?

Jacques Marchal : je crois que oui.

François Richard Joubert : Elle a été la secrétaire de monsieur Joseph Muller qui était Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de l'Éducation Spéciale et qui avait succédé à monsieur Louis Lorrain. Sous la responsabilité de Joseph Muller, beaucoup de choses se sont mises en place, et puis, après lui, y a eu Denis Charpentier. Madame Moesser qui a été successivement la secrétaire des deux, il serait intéressant de la rencontrer pour évoquer ses souvenirs. Je tâcherai de voir si on peut la contacter.

Jacques Marchal : il y a des éléments que l'on peut retrouver sur des écoles qui n'existent plus comme l'école de plein air ; je peux avoir accès aux documents puisque j'ai eu à traiter la fermeture des écoles de plein air qui n'avaient plus d'existence légale depuis 2005. Il y en avait une à Dommartemont (54), à Villers (54)

Yves Lecrique : à Montmedy dans la Meuse, et à Haucourt-Moulaine en Meurthe-et-Moselle.

Jacques Marchal : oui. Il y avait également en Meurthe-et-Moselle la spécificité de l'école des bateliers à Dombasle qui a existé jusque dans les années 90, qui a été transférée pour les enfants de forains au Lycée Georges de La Tour de Nancy puisqu'il y avait un internat, les élèves allant à l'école Beauregard voisine. Là aussi, c'est une histoire spécifique à la Meurthe-et-Moselle.

François Richard Joubert : l'école nationale du premier degré !

Jacques Marchal : oui.

François Richard Joubert : cette école a été longtemps dirigée par madame Barrois, et comme intendant par monsieur Beauflis.

Jacques Marchal : ce sont des spécificités pour lesquelles on peut retrouver des documents relatifs à leur existence, leur fonctionnement et leur évolution.

Jacques Bergeret : est-ce que Santifontaine n'a pas aussi à un moment donné accueilli des enfants de bateliers ?²

Marie-France Blanpin : alors c'était dans les années 1800 ou au début du 19^{ème} siècle, en tous cas pas à partir de 1970. On pourrait téléphoner à monsieur Caron.

Jacques Marchal : non à ma connaissance.

Jacques Bergeret (* s'adressant à Mr. Marchal) : étant donné que vous avez votre réunion, on va vous libérer, et je vous remercie beaucoup d'être venu en première partie de cette réunion, malgré celle qui va suivre pour vous. On voit déjà un certain nombre de pistes intéressantes pour notre projet concernant l'Éducation Nationale.

Jacques Marchal : merci. J'irai plonger dans les archives de l'Inspection Académique pour voir dans quel état elles se trouvent !

* *Départ de Mr. Marchal.*

Préparation du lancement de la Fabrique Départementale 54.

Jacques Bergeret : au dernier Comité de Pilotage, nous n'avions pas pu travailler autant que souhaité cette question qui avait surtout été évoquée au sujet d'un texte d'accroche possible que je m'étais engagé à produire et qui figure dans le dernier compte-rendu. J'ai pu le proposer au Conseil Général à Yoan Galmiche qui, au sein de la Direction Générale a la responsabilité des Fabriques ; ce dernier estime que le texte convient comme base non sacralisée et donc sujet à modification pour la communication.

² Il s'agit d'une confusion avec un établissement religieux de Nancy « Le petit Arbois » tenu par les sœurs du Pauvre Enfant Jésus qui aurait accueilli à titre d'école privé des enfants de bateliers dans les années 60-70. Deux sœurs en costume sont entrées en formation à l'Institut Paul Meignan de Laxou avec l'Unité Pédagogique n°2 des « Actions d'Adaptation » préparant au Certificat National de Qualification (CNQ) soit de moniteur-éducateur, soit d'éducateur spécialisé.

Concernant le calendrier et notre proposition d'un démarrage avant l'été pour une opérationnalité à la rentrée, il estime préférable de faire le lancement de cette Fabrique à la rentrée, car si on le faisait maintenant, il faudrait recommencer les contacts en septembre.

Le décès de Michel Dinet s'est traduit par des effets considérables de réorganisation du Conseil Général générant du retard pour tout ce qui nécessite que les élus se prononcent, ce qui ne pourra se faire qu'à partir de la session de droit du mardi de Pâques qui comporte l'élection à la présidence et les désignations.

A partir de là, les choses seront plus claires. Mais cela ne nous empêche pas de continuer à préparer ce qui peut l'être avec les services concernés et avec Marie-Hélène Terrade.

** Il passe à l'écran le texte de présentation de la Fabrique Départementale.*

La nomination de la Fabrique est celle de notre projet : « **Fabrique Départementale 54 : comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap – Contribution de la Meurthe-et-Moselle** ». Le rajout tient compte du débat que nous avons eu à l'initiative du représentant de l'APF qui ce soir en déplacement s'excuse de ne pouvoir être présent : si des moyens particuliers sont mis en place en Meurthe-et-Moselle, il ne faut pas fausser la vision générale qui est régionale. Cela nous incite à voir comment dans chaque département on peut constituer, non pas l'équivalent, mais un groupe qui se met à l'ouvrage pour rendre compte de ce que j'ai souvent nommé des histoires pour partie séparées dans chaque département, qui ne permettent pas de calquer autant que cela les choses, même s'il y a des porteuses communes – ne serait-ce que par la dépendance à l'État français et aux textes officiels qui s'adresse à la même société - et des échanges. Donc il y a des différences liées à l'histoire, aux guerres, à l'occupation, par exemple la Moselle frontalière tournée plutôt du côté de Strasbourg et de l'Alsace dans une communauté de droit local et du Concordat. Il faut tenir compte de ces paramètres et en expliquer les effets pour le thème que nous avons choisi. Pour la Meurthe-et-Moselle, nous avons conclu qu'il n'y avait pas lieu de nous priver des leviers dont nous pouvions disposer grâce au Conseil Général, et pour les autres départements nous ferons au mieux avec les ressources que nous pourrions mobiliser grâce l'engagement des acteurs locaux.

Les enjeux de la Fabrique sont indiqués dans le texte. La manière dont la Fabrique va fonctionner dépend grandement des gens qui lui donneront vie. Je vous signale qu'avant même qu'on en ait fait l'annonce officielle, j'ai déjà des personnes qui sont prêtes à titre individuel à venir dans cette Fabrique. Une personne qui accompagnait la représentante de l'IHCE, à la fin de la réunion m'a dit combien elle avait été intéressée par le projet et m'a demandé comment elle pouvait se joindre au mouvement : j'ai parlé de la Fabrique qui est le lieu de la participation de tous ceux que le projet intéresse et il y a un accord de principe pour cette inscription.

Je reviens à la phase de lancement tentant compte de l'effet déport du calendrier dont j'ai parlé : elle sera opérée à titre principal par une communication du CG.54 : communiqué, envoi de mails à tous les citoyens qui s'étaient manifestés au moment des Ateliers Départementaux. Bien sûr, nous pourrions relayer l'invitation à participation par nos propres réseaux auprès de tous les citoyens susceptibles d'être intéressés. Les organisations ont déjà été sensibilisées par le projet et l'invitation à participer au Comité de Pilotage qui demeure ouvert aux nombreuses institutions qui n'y siègent pas encore. Chacun a la responsabilité de parler autour de soi et de faire en sorte que dans chaque département se constitue un groupe mobilisé pour travailler sur leurs propres archives, les archives municipales et départementales, opérer des recueils de témoignages, et finalement être en capacité contributive au projet régional. J'ouvre un débat sur ce point en vue de valider le lancement de la Fabrique Départementale 54 pensée dans sa fonction contributive au projet régional.

Christophe Dabescat : est-ce que vous êtes au courant des fameuses lois des 60 ans ou des 120 ans ? C'est-à-dire que dans certaines archives, nous, en tant qu'historiens, nous ne pouvons pas consulter avant ces temps, notamment pour les archives du CPN³ de Laxou. Moi je ne peux pas y rentrer parce qu'ils ne veulent pas qu'on ait accès aux dossiers médicaux, d'autant que je sais les interpréter. Je vous le dis parce que j'ai eu des problèmes par rapport à mon sujet de départ : « *histoire des handicaps en France et en Lorraine annexée et non annexée avant la 2^{ème} guerre mondiale* ». Il faut savoir qu'il y a eu une différence de traitement entre la Meurthe-et-Moselle annexée et la Meurthe-et-Moselle non annexée. J'ai beaucoup de problèmes pour rentrer dans les archives parce qu'il n'y a que les familles qui ont le droit de le faire.

François-Richard Joubert : sur la période 40-44, j'ai retrouvé un livre de monsieur Michel Chauvière intitulé « *Enfance inadapté, l'héritage de Vichy* ». Il y a dans ce livre des choses intéressantes, par exemple le rôle du scoutisme.

³ Centre Psychothérapique de Nancy.

Christophe Dabescat : le scoutisme a effectivement joué un rôle très important.

Marie-France Blanpin : Joubrel a repris cela dans les cahiers du (** elle n'achève pas sa phrase*).

Christophe Dabescat : le chiffre qui circulerait – sans que j'ai été le vérifieur - au sujet des décès est de 1 800 morts dans les hôpitaux psychiatriques lorrains. Je dis bien le chiffre qui circulerait car ne pouvant entrer dans les archives, je ne peux pas vérifier.

Jacques Bergeret : de quels morts il s'agit ?

Christophe Dabescat : il s'agit des personnes décédées pendant la période.

François-Richard Joubert : si on reste élégant, on va dire qu'il n'y avait pas d'obstination thérapeutique.

Christophe Dabescat : voilà, c'est ça ! contrairement à l'Allemagne qui a eu 70.000 morts.

François-Richard Joubert : qu'en pensez-vous docteur Terrade ?

Marie-Hélène Terrade : super.

Christophe Dabescat : on les a un peu laissés mourir de faim ; c'est la réalité.

François-Richard Joubert : c'est rapporté mais pas établi. C'est vrai, comme toi (je te tutoie car on se connaît depuis longtemps), je me suis un peu intéressé à cela et j'ai trouvé que c'était relaté mais pas établi. Donc je te rejoins et tu ferais vraiment œuvre utile si tu pouvais réussir à établir les faits.

Christophe Dabescat : c'est dur de le faire car on dirait que les institutions ont quelque chose à cacher.

François-Richard Joubert : on est resté discret. C'est le sentiment que j'ai pour avoir essayé d'en savoir plus.

Christophe Dabescat : on est resté très discret. J'ai eu accès par un professeur que je connaissais qui a découvert que quelqu'un de sa famille avait été interné un moment à Metz en raison de crises de schizophrénie. Il s'est rendu compte que pour soigner ce type de malades, l'hôpital les rendaient épileptiques. Je ne sais pas si vous voyez ce que cela pouvait donner ! A mon avis, ils ne veulent pas trop que ça se sache pour l'instant. Même dans les familles, quand il y avait ce genre de problème, on a mis un couvercle dessus. J'ai essayé de creuser le sujet, mais je me rends compte qu'on a mis un sacré couvercle !

Jacques Bergeret : Sur cet échange, premier point, il y a des règles. Ces règles ne sont pas faites pour cacher mais pour protéger.

Christophe Dabescat : on est bien d'accord.

Jacques Bergeret : donc, ces règles sont respectables. Elles concernent en particulier les dossiers personnels qui comportent des données médicales. C'est une strate très importante y compris dans la modernité parce que les nouvelles lois établies dans l'intérêt des personnes prises en charge par nécessité à un moment donné de leur vie qui peut être la jeunesse mais aussi après ; ces personnes doivent pouvoir revisiter leur parcours pédagogique et de soins en institution. Ces nouveaux droits ne sont pas encore suffisamment pris en compte par nombre de professionnels, qui doivent comprendre que les dossiers doivent être entendus comme l'ensemble de toutes les pièces administratives « finies » au sens archivistique du terme, que les personnes peuvent revisiter un jour, éventuellement avec un accompagnement approprié, dans des décalages de temps qui peuvent être très importants. Mais les archives comportent aussi des pièces qui ne sont pas sous cette protection là, parce qu'elles racontent plutôt la vie institutionnelle. Pour celles-là, il n'y a pas de raisons identiques à celles qu'on vient de dire pour ne pas y avoir accès.

Christophe Dabescat : et bien pour celles-là, il faut m'aider, car seul je n'y arriverai pas !

Jacques Bergeret : on ne peut pas dire, on le sait parfaitement, et au CNAHES combien de fois on l'a mesuré, on en sais beaucoup plus aujourd'hui avec les nouvelles dimensions d'évaluation interne/externe fortes qui n'existaient pas autrefois, mais beaucoup d'institutions ont considéré qu'il ne fallait pas trop fouiller dans leurs affaires, que chaque fois qu'il y avait des problèmes, on les enterrait, faire du bruit était nuisible, et donc toute ingérence de gens qui voulaient regarder un peu les choses était suspecte. Alors, on n'est pas totalement sorti de cela, mais les choses sont nettement plus ouvertes aujourd'hui. Il y a aussi l'effet du temps ; tout simplement parce que des personnes qui s'opposaient à titre personnel ne sont plus là, les nouveaux dirigeants associatifs ou relevant de la fonction publique ne voient pas d'inconvénient à ré ouvrir des chapitres du passé, à condition que ce ne soit pas fait dans de mauvaises intentions, et là on est dans quelque chose de fort pour nous.

Notre intention n'est nullement de nuire à quiconque, mais au contraire de valoriser les choses – mais en même temps, s'il y a lieu à un moment donné de rendre compte et de problématiser des choses douloureuses, il nous appartiendra de savoir comment s'y prendre pour le faire au mieux dans un rapport de vérité. Il ne s'agit pas d'attaquer les gens, mais de rendre compte des circonstances qui peuvent être historiques, parfois d'erreurs, parfois aussi de conflits.

Je discute parfois avec les syndicats à propos de leurs archives au sujet des expressions de conflits qui peuvent être intéressantes pour souligner ce qui a fait à un moment donné désaccord et débat. Ce sont les débats qui sont intéressants : pourquoi à un moment donné on a débattu tellement d'arrache pieds et parfois dans des violences institutionnelles aux différents niveaux des dirigeants en présence, y compris le niveau syndical, pour au bout du compte chercher un chemin de sortie ?

Parfois, la voie de sortie s'est faite au détriment de l'institution qui s'est effondrée au point de disparaître, comme c'est arrivé en Lorraine, et puis il y a tous les autres chemins qui sont constructifs. Donc, ne refusons pas d'emblée la prise en compte de confrontations.

Je pense qu'il ne faut pas désespérer du travail que font les historiens dans leurs efforts d'avoir l'accessibilité aux pièces qui établissent les faits. Je pense qu'on peut discuter de cela avec les professionnels de la conservation que sont les archivistes et je suis sûr que nous allons pouvoir avancer avec leurs appuis. Mais on a aussi à faire avec le Bazard de beaucoup d'archives non exploitables faute d'avoir été mises en ordre. Cet état peut provoquer une réponse négative d'accès sous entendue par une réflexion : « - on n'a pas trop envie que vous veniez voir le désordre dans lequel on est ! ». Alors nous devons aider nos interlocuteurs à être décomplexés vis-à-vis de cela, parce que tout le monde a plus ou moins ce problème. Les services publics des archives sont à disposition des établissements publics mais aussi privés pour donner des conseils des pièces à conserver et des plans pour faire des travaux de classement et de rangement. Le CNAHES pour sa part est disponible également pour aider à le faire d'autant que les archives publiques refusent de prendre en compte les fonds qui n'ont pas préalablement fait l'objet d'un chantier d'archive. A l'occasion de notre projet « handicap », nous avons l'occasion d'avoir une discussion avec nos interlocuteurs institutionnels ; c'est par exemple le cas avec l'AEIM où les échanges conduisent à une mobilisation en faveur d'un chantier de mise en ordre des archives qui doit à la sortie permettre de disposer du fonds informatisé qui permet d'accéder plus facilement aux documents qui auront diminué de volume, en présentant une attractivité pour les chercheurs – comme vous Christophe qui en faites partie – qui sont intéressés par des corpus bien organisés qui évitent de perdre du temps.

Christophe Dabescat : les primo-descendants ont le droit au chapitre aussi ! Les fils et filles ont le droit de mettre leur véto.

Jacques Bergeret : je reviens à notre ordre du jour sur la Fabrique Départementale : sous réserve de l'accord politique du Président pour lancer une telle Fabrique et concernant le calendrier, est-ce que le Comité de Pilotage est d'accord pour que le CG.54 lance l'opération plutôt à la rentrée en accord avec Mme. Terrade et Yoan Galmiche ?

Marie-Hélène Terrade : surtout avec Yoan Galmiche qui maîtrise le sujet !

Jacques Bergeret : d'accord, je verrais cela avec lui car il s'agit de régler la communication et il sait s'il faut lancer les choses plutôt fin août ou début septembre et comment s'y prendre. Ensuite, il y aura le côté pratique du démarrage effectif de la Fabrique à une date déterminée à fixer en accord avec Karl Lazzarelli ; il me semble qu'il faudrait fixer la date après la rentrée de septembre où chacun est dans le mouvement de mettre les choses en place pour l'année, je dirais à partir de mi-octobre. Cela nous retarde un peu, car cela veut dire qu'entre la mi-octobre 2014 et la fixation de la date de la manifestation nationale en octobre ou mi-novembre 2015, un travail conséquent devra être produit pour que la Fabrique Départementale apporte sa contribution de façon totalement suffisante, pour la préparation d'un colloque national qui constituera une première réalisation publique, et de façon moyennement suffisante – dans la mesure où le travail devra se continuer après – les éléments meurthe-et-mosellan de l'exposition itinérante qui sera pour la première fois ouverte au public du colloque. S'agissant de la Lorraine, il s'agira de bien traduire ce qu'il en est de chaque département au point des travaux à cette date.

Ces objectifs pour être tenus, devraient permettre aux acteurs engagés dans ces actions de bénéficier des appuis que nous sommes en train de préparer en définissant des missions qui pourront être accomplies par de jeunes volontaires du Service Civique, et, non plus comme nous l'avions pensé au départ un seul jeune, mais, sur proposition de Philippe Bonneval, si possible deux jeunes en situation en handicap qui ne pouvant plus du fait de leur âge bénéficier du Service Civique, pourraient bénéficier d'un Contrat d'Avenir.

Sur sa proposition, je me suis assuré auprès du bureau du CNAHES de l'accord de principe pour que le Conservatoire puisse être le support juridique de tels contrats, le CG.54 assurant par biais conventionnel, une subvention permettant de solvabiliser ces emplois. Mais tout cela n'est encore que projet car soumis à validation politique, ce qui ne pourra être engagé qu'après la tenue de la session de droit du CG.54 le mardi de Pâques, qui doit procéder à l'élection présidentielle de succession de Michel Dinet.

Philippe Bonneval préconise que tous ces jeunes puissent se retrouver en équipe dans un local approprié existant à côté de son bureau, ce qui serait idéal pour éviter l'isolement, créer une dynamique favoriser les coordinations entre eux et par ailleurs faciliter le suivi et le soutien de ces jeunes dans leurs parcours. A ce sujet, je rappelle la question primordiale du tutorat pour les jeunes volontaires du Service Civique.

François-Richard Joubert : et de la formation !

Jacques Bergeret : la formation des jeunes volontaires du CG.54 est déjà bien organisée par le Service Civique. Localisés essentiellement au CG.54, dans des locaux – bureau et sanitaires - accessibles aux personnes en situation de handicap en fauteuil roulant, l'ensemble des jeunes en Service Civique et moins jeunes en Contrat d'Avenir, tous à la recherche de valorisation et de développement de leurs compétences dans une visée de professionnalisation, pourront se retrouver pour échanger et participer à un travail collectif qui devrait les aider à progresser ensemble et singulièrement.

Dans le parallélisme des formes s'agissant d'un projet collectif touchant le handicap au niveau de l'ensemble de la Lorraine, notre volonté est d'impliquer autant que possible des personnes en situation de handicap, on en fait une clef de première importance puisqu'il s'agit de rendre compte de la manière dont ces personnes ont été progressivement prises en compte et considérées. Cela ne peut pas se faire en dehors des gens qui sont concernés à titre premier par cette histoire, et qui peuvent éclairer par leur témoignage la période la plus récente de la fin du XXème et du début du XXIème siècle ; (** il se tourne vers Christophe Dabescat en fauteuil roulant*) : donc vous êtes le bienvenu dans la réflexion à la fois comme historien en formation, mais aussi à ce titre là !

Christophe Dabescat : j'ai eu une histoire particulière !

Jacques Bergeret : sans doute, mais il n'y a pas que les personnes en situation de handicap qui en ont une !

Christophe Dabescat : oui, mais par rapport à l'enseignement, j'ai connu deux institutions : les collèges normaux jusqu'à classe 4^{ème}, puisque ma mère était enseignante en primaire, donc j'ai fait le primaire jusqu'en classe de 4^{ème} en circuit normal. A l'époque, j'étais un des premiers à le pouvoir ; en Meuse, c'était très rare car j'étais un des premiers à le faire dans les années 80 et même un peu avant, puisque la première année était avant : dans les années 70 j'étais un des premiers à le faire ; et j'ai connu monsieur Joubert après.

Jacques Bergeret : il y a donc des histoires institutionnelles et des histoires personnelles ; une des missions de volontaire du Service Civique sur lesquelles nous allons travailler tout à l'heure, au-delà de celle que nous avons déjà définie pour l'articulation avec les Archives Départementales.

Je signale qu'Hélène Say, directrice des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, en raison des charges de travail de son équipe engagée dans un énorme travail préparatoire au déménagement dans les locaux en construction du nouveau « Centre des Mémoires », ne pourra pas assurer de tutorat comme cela s'est déjà fait une fois pour un jeune volontaire du CG.54 ; pour autant il y a accord pour qu'un jeune volontaire puisse s'impliquer fortement de ce côté là en bénéficiant des conseils des professionnels des archives. Donc il va falloir déterminer un autre tutorat approprié pour cette mission.

Notre ami Raül Morales-la-Mura qui représente l'APF au Comité de Pilotage – sachant qu'une réflexion de même type était en gestation à l'AEIM - m'a fait savoir qu'après réflexion le réseau régional de l'APF allait recruter en tous points un jeune volontaire du Service Civique pour permettre à cette association d'être mieux à même d'être contributive au projet collectif d'histoire régionale que nous menons ensemble. Cette démarche est exemplaire. J'ai fais savoir à Raül que ce jeune volontaire était naturellement le bienvenu pour rencontrer les autres ; il faut que tous ces jeunes du Service Civique et en contrat d'Avenir se retrouvent entre eux pour échanger dans des discussions qui doivent avoir du sens au regard du projet commun qui les réunit et de leurs perspectives de professionnalisation. Par ailleurs la formation au recueil de témoignages prévue avec Étienne Thévenin au titre de l'Université Lorraine est ouverte, ne l'oublions pas, à tous ces jeunes engagés dans le projet quelque soit leur attache juridique publique ou privée ; nous allons retarder un peu la programmation de cette formation, pour nous assurer de la plus grande participation possible, ouverte aussi à des agents du public et à des salariés associatifs ainsi qu'à des administrateurs et autres bénévoles des organisations engagées dans le projet.

L'objectif est de favoriser la qualité des démarches qui devraient à l'initiative de chaque organisme : permettre de faire des rencontres, des enregistrements, éventuellement même de filmer des personnes pour recueillir leurs témoignages ; ensuite d'assurer les transcriptions nécessaires pour la gestion des documents et leur valorisation immédiate ou ultérieure. Je rappelle que la proposition d'Étienne Thévenin porte sur une demie-journée pour aborder le fond de la démarche, et il me semble qu'il faudrait ajouter une séquence sur les aspects techniques, par exemple d'enregistrement sonore ou filmage, qui nécessitent aussi une préparation.

Ainsi, c'est le socle initial de moyens d'un dispositif général qui est en train de se mettre en place ; le but étant d'assurer sérieusement les appuis de la démarche collective. L'idéal, compte-tenu des contrats juridiques et des conventions qui sont nécessaires, serait que nous puissions entrer dans une phase opérationnelle à la rentrée de septembre-octobre, en tous cas mi octobre 2014, avec une force de travail pour venir en soutien de tous les partenaires engagés dans le projet régional d'histoire.

Cela n'exclura pas que de nouveaux moyens puissent se greffer du fait d'initiatives de tel ou tel organisme présent ou qui nous rejoindrait dans la démarche en venant siéger au Comité de Pilotage du projet régional d'histoire.

Les discussions que j'ai eues au CG.54 à propos de la Fabrique Départementale conduisent à se soucier de la bonne articulation entre le travail qui pourra y être mené et les travaux qui seront menés ailleurs, étant entendu qu'on ne reste pas enfermé dans la Meurthe-et-Moselle, y compris pour le volontaire du Service Civique qui serait sur la mission archivistique plutôt basé aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, mais en capacité de se déplacer dans les autres Archives Départementales de la région. Tout cela est à organiser, le Comité de Pilotage est le lieu pour en discuter, faire des propositions, en fonction aussi des demandes en provenance de telle ou telle institution.

Je lance l'idée du côté du Comité Mosellan : tout le monde n'a pas une infrastructure conséquente comme vous en disposez – je ne sais pas si vous avez déjà des jeunes en Service Civique -

Abdelali Fahime : nous en avons.

Jacques Bergeret : alors je suggère qu'une réflexion puisse être menée avec votre conseil d'administration pour voir comment les choses peuvent s'organiser en vue de la contribution historique du CMSEA ; peut-être pourrez-vous, comme le décide l'APF ou pourrait le faire l'AEIM, recruter un jeune du Service Civique sur une mission dédiée à ce projet ; il serait associé comme les autres volontaires avec l'accord de votre association.

Pour les recrutements, les profils de compétences doivent tenir compte notamment, de qualités humaines et de communication, de dispositions au travail d'équipe, de capacités d'organisation, d'un savoir faire bureautique, par exemple lié encore au maniement de bases de données, ou encore aux nécessités qualitatives rédactionnelles des transcriptions de témoignages qui exigent à un moment donné de l'application et de la constance devant son ordinateur avec le casque sur les oreilles, dans l'attention à ne pas massacrer mais au contraire à valoriser ce que disent les gens dans leur authenticité et parfois avec émotion, pour parvenir à un texte qui se tienne et qui puisse faire l'objet d'une transmission.

Christophe Dabescat : il faut savoir écouter les autres et savoir prendre son temps.

Jacques Bergeret : c'est ça, et vous serez aussi bienvenu à la formation !

Christophe Dabescat : monsieur Thévenin m'a déjà demandé d'y participer.

Jacques Bergeret : parfait ! Revenons maintenant à la Fabrique Départementale. Il m'a semblé nécessaire de bien prévoir avant son lancement la question de son animation. Avec l'accord de monsieur Joubert et de Jean-Pierre Blaie, j'ai sollicité pour cela Carl Lazzarelli que je connais aussi et qui est là ce soir, non pas en qualité de représentant de l'OHS, puisque cette représentation est assurée par monsieur Joubert, mais en en qualité d'invité et en toute liberté, puisqu'il est convenu qu'il puisse dire oui ou non à l'issue de notre séance. Carl est très occupé par ses responsabilités non seulement de DGA de l'OHS, mais aussi par des responsabilités nationales, mais connaissant ses qualités d'organisation et d'animation, ses compétences en matière de handicap, je serais très content s'il acceptait la responsabilité de l'animation de la Fabrique Départementale 54 destinée à contribuer au projet régional d'histoire « *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?* ». Il faudra bien entendu discuter des soutiens dont il aura besoin, et il peut être assuré déjà qu'une partie d'entre nous participera à cette Fabrique Départementale qui n'a pas le même rôle que le Comité de Pilotage et qui disposera d'une liberté de manœuvre en fonction de ce que décideront ses participants pour la contribution meurthe-et-mosellane.

Il ne faut donc pas forclure par avance ce que les gens pourront dire et proposer ; on peut être surpris par des propositions qui peuvent venir ; il peut y avoir des contributions sous formes de produits dérivés auxquels on ne pense pas, par exemple sous forme de diaporamas sur les institutions, de cartographies, de montage auquel on aurait pas pensé comme tel sur telle ou telle thématique. Autrement dit, les objectifs de production déjà convenus que sont le colloque 2015 et l'exposition mutualisée, peuvent inciter à l'inventivité et en tous cas n'empêchent nullement des formes d'expression diversifiées que décideraient de réaliser les acteurs. Laissons nous surprendre par ce que les citoyens qui seront intéressés par le projet pourront dire et proposer tout en étant attentif au principe de réalité conduisant à valider ce qui peut être raisonnablement tenu et mené à bien en fonction des ressources et moyens mobilisables.

Carl Lazzarelli : j'ai été sollicité par Jacques Bergeret pour animer la Fabrique. Dans un premier temps, j'ai eu un mouvement de recul. Il y a ici autour de la table des personnes qui savent combien je suis déjà fort occupé, tant à l'OHS que dans les missions de différentes instances, même à un niveau national. Évidemment, la proposition m'intéresse et me tente.

Après, il faut être en capacité d'assumer et il faut aussi que le Comité de Pilotage valide. Après, j'ai un peu de mal à mesurer la définition même de cette fonction d'animation ; je ne parle pas de poste, parce qu'il ne s'agit pas d'un poste mais d'une fonction d'animation, j'ai un peu de mal à en définir les contours, à voir en quoi cela consiste, quels seront les interlocuteurs : le Comité de Pilotage évidemment et après quels sont les autres interlocuteurs ? Qu'est-ce que cela représente comme charge de travail ? J'avoue que je n'y voit pas très clair et que c'est compliqué de se positionner quand on n'a pas la mesure de tous ces éléments-là. Après, j'ai une connaissance du handicap, j'ai une bonne connaissance du réseau social et médico social en Meurthe-et-Moselle et au-delà, j'ai des relais ce qui fait que je peux toucher un certain nombre de personnes : ce n'est pas ce qui m'inquiète. Que ce soit Gilles Barrou au CPM, que ce soit Mr. Marchal, que ce soit l'AEIM, JB Thierry où j'ai passé 23 ou 24 ans, ce qui me fait dire qu'il y a aussi quelque chose du côté de JB Thierry et des archives absolument intéressantes ; sur toutes ces questions là, je ne suis pas trop inquiet. Mais je ne mesure pas bien le rôle et le contour du rôle, qui seront mes interlocuteurs et ce qu'on va attendre de moi, ce qu'on attend de cette animation, d'une façon un peu plus précise, au-delà même de la question de la charge de travail. La fonction elle-même est encore trop floue pour moi et je souhaite la clarifier avant de dire oui, j'y vais !

Jacques Bergeret : et bien cela n'est pas complètement au net non plus pour moi, et nous sommes là ce soir en Comité de Pilotage pour clarifier ensemble le plus possible les choses. * rires !

Carl Lazzarelli : bon, c'est déjà quelque chose qui me rassure !

Jacques Bergeret : je vais essayer d'en dire plus et Marie-Claude Terrade pourra dire sont point de vue sur le sujet. Lorsque Michel Dinet a lancé l'idée des Fabriques, il ne les a pas standardisées, surtout pas ! Après les Ateliers Départementaux thématiques qui ont fait surgir des centaines de propositions, il a dit en substance : « vous avez des idées, des propositions, il ne faut pas qu'elles restent au niveau des idées, à un moment donné, il faut les mettre en œuvre. Alors, que ceux qui partagent quelque chose autour de cette idée là se rencontrent, même s'ils n'ont pas l'habitude de se rencontrer ; non pas pour discuter sur le sexe des anges pour faire un chapitre de plus sur la dimension théorique du sujet, mais pour à un moment donné produire des effets réels ; d'où le terme de « Fabrique ». La Fabrique n'a pas vocation à s'instituer à perpétuité ; elle n'est pas établie dans la durée comme le ferait une association, elle doit proportionner son temps à ce que l'on décide ensemble de réaliser concrètement. La Fabrique Départementale 54 devrait constituer un élément de forte impulsion en Meurthe-et-Moselle, avec comme ligne de mire le colloque prévu en octobre ou mi-novembre 2015 dont la fixation de la date constituera de principe son échéance sachant que l'exposition itinérante mutualisée qui se déploiera à son point de réalisation à ce moment-là, pourra être complétée et améliorée par les acteurs au-delà de l'événement du colloque. La Fabrique Départementale dispose de sa propre liberté d'appréciation pour s'organiser et décider y compris de la fin de son activité en lien avec le Conseil Général et singulièrement de Yoan Galmiche qui est l'interlocuteur à la Direction Générale.

A ce point, au regard de la Fabrique Départementale que je conçois comme ayant une vie plutôt courte, en rapport avec ce qu'elle représente comme élément « starter » boostant le projet dans le département de Meurthe-et-Moselle, j'introduis une différence par rapport au Comité de Pilotage qui gère un projet très ambitieux que je caractérise parfois, puisqu'il s'agit entre autre chose de prendre en compte la question de la folie, de « projet fou », sur une temporalité plutôt longue, dont le bornage 2015 qui comporte la réalisation d'un colloque et le socle d'une exposition mutualisée devrait nous permettre de faire un point d'évaluation nous amenant à dire :

- ✓ soit, c'est bien, mais on en a marre et on s'arrête là ;

- ✓ soit, 2015 a constitué une étape comportant les monuments de référence que seront le colloque et l'exposition dans son expression à ce moment-là, et toute une série de matériaux archivistiques et de témoignages, définissons l'étape suivante !

Dans mon esprit, la démarche va se prolonger au-delà de 2015 jusqu'au temps où on dira : cela suffit, on a atteint en suffisance nos objectifs et on clôt le ban. Pour ma part, je ne sais pas à quel moment cela se produira, le CNAHES-Lorraine ne le sait pas. C'est une décision qui appartiendra aux acteurs du Comité de Pilotage. Quoi qu'il en soit, il faut bien comprendre que ce projet régional d'histoire constitue un moment fort qui de toute manière, le jour où on décidera sereinement d'arrêter et donc la dissolution du Comité de Pilotage, cela ne mettra pas un terme à la préoccupation nationale du CNAHES et de tous ceux, organismes et individus qui le constituent ou le soutiennent activement, de poursuivre de diverses façon la réflexion historique autour des questions concernant les handicaps et les personnes en situation de handicap, sans en faire une exclusive au regard du vaste champ de l'action sociale.

Donc, si la Fabrique se donne comme objectif d'être réellement opérationnelle à partir de mi-octobre 2014 pour être contributive pour l'événement de mi-octobre ou mi novembre 2015, c'est déjà pas mal ! Il faudra qu'on produise de l'évaluation sur nos propres manières de faire : les participants de la Fabrique feront la leur, ils peuvent dire « ça nous suffit » ou « on était beaucoup au départ, on n'est plus beaucoup » ; n'excluons pas non plus qu'ils disent à l'interlocuteur principal qu'est le Conseil Général – Marie-Claude Terrade et Yoan Galmiche étant les intermédiaires par rapport aux élus qui décident d'autant que les moyens mis à disposition mobilisent des moyens humains et économiques – et en même temps au Comité de Pilotage : « 2015 était une bonne étape, et on aimerait continuer de telle ou telle façon ». Mais n'anticipons pas.

Autre interlocuteur pour répondre à la question : c'est le CNAHES-Lorraine que je représente en qualité de délégué régional, mais nous sommes plusieurs et tout particulièrement Jean-Pierre Blaie ici présent qui est notre trésorier régional. Nous disposons d'une aide du CNAHES au niveau national par des professionnels des archives formés à l'école d'Angers – l'un d'eux est salarié permanent du conservatoire - et des historiens dont certains cumulent ces qualités en ajoutant encore une dimension d'enseignant-chercheur universitaire à Paris VIII ; tous ces professionnels sont très impliqués dans la vie du CNAHES et constituent des personnes ressources pour le Comité de Pilotage – notamment pour la définition et la préparation du colloque national du CNAHES qui se tiendrait logiquement en Meurthe-et-Moselle - et en conséquence aussi pour la Fabrique Départementale.

On a aussi des problèmes de méthode, et les archivistes et les historiens – comme Christophe Dabescat ici présent – peuvent nous aider à ne pas faire d'erreur dans nos manières de faire.

Christophe Dabescat : à mon avis, il faudra plus d'un an.

Jacques Bergeret : le mouvement et les réflexions engagées déjà depuis plus d'un an permettent de voir qu'un certain nombre de choses pourront déjà être mises en scène lors d'un colloque national fin 2015, succédant à la journée d'étude de Lyon du 21 mai de cette année. Des personnes ont déjà des éléments qui sont relativement prêts ; on a pu constater au sein même du Comité de Pilotage qui a fonctionné un peu comme un déversoir de pistes et d'anecdotes à partir de personnes détentrices de beaucoup d'éléments d'histoire, je pense en particulier à monsieur Joubert. Et puis chaque organisme engagé dans le projet est sollicité pour faire des apports. On en n'est pas aujourd'hui à ce stade là, mais il y aura lieu très vite d'engager au sein du Comité de Pilotage et en articulation avec le CNAHES national et le jeune volontaire dont la mission portera sur le colloque, un travail de définition du colloque. Il s'agira de définir les thématiques, le fil rouge des interventions souhaitables, de solliciter les intervenants, de programmer l'organisation des séances, etc. le tout en visant la qualité ; il s'agira d'opérer du tri et des choix pour monter quelque chose qui se tienne ; il faudra aussi décider de l'amplitude du colloque - un jour, un jour ½ ou 2 jours - du lieu et du calendrier. En parallèle, à partir des propositions que pourront faire les jeunes volontaires du Service Civique et les jeunes en emploi d'Avenir, il faudra définir le « chemin de fer » de l'exposition, de préférence en tenant compte de la définition du colloque. N'oublions pas que le projet d'exposition mutualisé devrait comporter des éléments modulaires à choisir et à agencer en fonction des manifestations.

J'ai bien conscience, Carl, de ne pas répondre à la totalité des questions que tu soulèves, mais sur la question importante de l'interlocution, je redis que l'interlocuteur principal de la Fabrique, c'est le Conseil Général et en particulier Marie-Claude Terrade et Yoan Galmiche, l'interlocution secondaire, c'est le CNAHES et le Comité de Pilotage dont il va de soi que de facto tu en feras partie es qualité en tant qu'animateur de la Fabrique, au titre de la nécessaire articulation entre la Fabrique 54 et ce Comité, à partir du moment où tu acceptes cette responsabilité d'animation. Je rappelle que Mr. Joubert représente seul es qualité l'OHS au Comité de Pilotage.

J'ai été un peu long, mais les questions étaient nombreuses, comme annoncé, je propose que Mme. Terrade donne maintenant son point de vue au titre du département.

Marie-Claude Terrade : je n'ai pas beaucoup plus à en dire. On est là dans l'opérationnalité : une Fabrique, ça se prépare et c'est dans la préparation en effet – je vois bien les membres du Comité de Pilotage et le pilote au Conseil Général des Fabriques c'est Yoan Galmiche – et à un moment toutes les questions que vous posez, c'est dans la préparation, parce que en soi, la Fabrique, c'est 4 heures ; j'ai participé à deux Fabriques, chaque fois, il y avait 200 à 250 personnes qui viennent au Conseil Général entre 18h et 22h sur 4h ; il faut les faire parler et faire qu'ils débattent ensemble. Les deux Fabriques auxquelles j'ai assisté, c'était des tables rondes de 8 à 10 personnes, avec un animateur pour donner la parole aux personnes, un rapporteur aussi pour écrire tout ce qui a été dit, et tout cela est collecté par écrit. Ensuite tout ce qui est dit est formalisé en l'état sans interprétation des propos. On revient là au service de Yoan Galmiche. Toutes ces questions dont vous parlez, que vous évoquez, trouvent leurs réponses dans la préparation.

Karl Lazzarelli : on y va un peu en aveugle quand même, madame Terrade, mais je comprends.

Marie-Claude Terrade : tout à fait, mais voilà !

Karl Lazzarelli : mais je comprends bien ce que vous évoquez.

Marie-Claude Terrade : vous avez participé à une Fabrique monsieur Blaie ?

Jean-Pierre Blaie : oui

Karl Lazzarelli : moi aussi.

Jean-Pierre Blaie : dans le cas présent – c'est vrai que les Ateliers, ce qui était proposé nécessitait une organisation importante. Mais la question qui n'a pas été traitée encore, c'est bien celle des moyens pour permettre d'aller plus loin, parce qu'une Fabrique permet de recueillir un certain nombre d'informations : qu'est-ce qu'on en fait après ? C'est un temps fort et il y a certainement un moment de préparation pour ne pas partir dans tous les sens. Il y a bien le temps de l'échange, du débat, du recueil, mais après on en fait quoi ?

Chaque fois, j'ai posé cette question ; comment après transformer ces éléments là ? Ont été évoqué, le Service Civique, les Emplois d'Avenir. Préalablement ou dans le même temps, il faut consolider cette question. Concernant l'évocation d'une convention entre le CG.54 et le Cnahe, où on en est sur ce point ? Pour accompagner la Fabrique, il faut lui donner une assise, il faut qu'il y ait non seulement le Comité de Pilotage mais des moyens derrière. Une exposition itinérante, cela ne s'improvise pas, et ce n'est pas à partir d'une Fabrique que l'on va permettre une telle exposition. Et puis la Fabrique, elle est départementale, elle n'est pas régionale, donc elle est bien centrée sur une réalité départementale.

Marie-Hélène Terrade : sur des partenaires départementaux.

Jean-Pierre Blaie : donc tout cela à poser et la question de l'articulation est à placer au cœur des moyens qui pourraient être mis à disposition pour le projet régional en même temps que la création intention d'une Fabrique Départementale. Les pistes évoquées doivent être approfondies. Je comprends que pour animer la Fabrique, surtout en étant en activité, cela nécessite derrière un staff qui permette de pouvoir mener à bien cette activité pour ne pas se planter.

Karl Lazzarelli : il y a aussi la question de la légitimité ; quelle est la légitimité de l'animateur de la Fabrique vis à vis de personnels qui seraient des emplois d'avenir, de jeunes volontaires du Service Civique du CG, comment les liens seront-ils assurés ?

François Richard Joubert : cela peut se faire par conventionnement ; à partir du moment où existe une entité qui a une existence juridique établie, elle peut passer convention avec le CG et du même coup régler la question de la responsabilité : jusqu'où, etc. vis à vis de ces personnes.

Jean Pierre Blaie : on a déjà échangé avec Jacques Bergeret à propos du Service Civique. J'ai regardé de près. La question du tutorat est de taille, ce n'est pas rien, il faut y consacrer du temps ; et il y a des procédures d'évaluation, le partage dans une équipe. C'est intéressant mais il faut prendre la mesure du sujet. Il faut clarifier les questions avant d'engager les actions ; de ce point de vue là, le report du démarrage de la Fabrique à la rentrée de septembre est sage. Quant aux moyens financiers, je ne sais pas comment cela fonctionne au CG.

Marie-Hélène Terrade : en principe oui, dès que c'est validé, il n'y a pas de souci pour la Fabrique. Maintenant la question du tutorat au sein des services du CG est un peu inquiétante ; cela inquiète les directions.

François Richard Joubert : on peut peut-être aussi par notre existence même, notre dynamisme, notre passion pour ce que nous aimerions promouvoir, s'appuyer sur les institutions elles-mêmes. Par exemple l'OHS commence à se préoccuper de la manière de marquer le centenaire de la création de l'association.

Il y a donc vraisemblablement un travail qui pourra s'y faire auquel on peut s'associer. Il y a quelque chose qui peut se monter. Il n'y a pas longtemps, il y avait eu ce merveilleux moment pour le placement familial de Thorey-Lyautey, avec une exposition, des documents ; c'était monsieur Hervé Jochum qui avait piloté cela.

Karl Lazzarelli : et il y avait eu aussi le travail de Mme Françoise Tarte.

François Richard Joubert : oui, il y avait eu le travail de Mme Tarte sur un autre secteur aussi⁴. Ces choses là peuvent se thésauriser.

Marie France Blanpin : il y a aussi tout le travail qui a été fait par l'institution des sourds de la Malgrange l'année dernière.

François Richard Joubert : je suis sûr qu'à Santifontaine il y a des choses aussi, ce serait à voir avec le directeur, Mr. Patrick Faivre. Je me souviens qu'il y avait eu une mise en ordre du temps de Jacques Vetter, Au total, on le voit, nous disposons de nombreuses ressources, des gisements existent qui sont à identifier et à questionner pour savoir si on peut y avoir accès. Il faut déjà profiter du travail qui a été fait.

Jean Pierre Blaie : il y a aussi les archives du CREAI de Lorraine.

François Richard Joubert : je les ai déposés aux Archives Départementales après avoir vu avec la directrice ce qui pouvait prendre place aux archives.

Christophe Dabescat : je peux les consulter, car je vais souvent travailler aux Archives Départementales. Mais croyez-moi, il faut beaucoup de temps pour faire un travail sur les archives.

François Richard Joubert : mais il ne faut pas s'en tenir qu'à la Meurthe-et-Moselle. (** Il s'adresse à Yves Lecrique*) Yves, indépendamment de ce que tu a pu rédiger personnellement, il y a une grande partie de l'histoire des Ilettes qui doit se trouver quelque part en Meuse ?

Yves Lecrique : oui.

Jacques Bergeret : les échanges confirment que de nombreux matériaux existent déjà dans les institutions qu'il s'agit avec leur accord de bien identifier et de valoriser, en premier lieu en mobilisant les forces de ces institutions puis par l'action collective régionale. Mais revenons aux questions soulevées.

1^{er} point - La question tutorale des jeunes du Service Civique posée par Jean-Pierre Blaie comporte plusieurs éléments de réponse. Parmi les pistes qui étaient mises en avant par le Service Civique du CG.54, il ressortait que le CG pouvait assurer beaucoup de choses, mais en souhaitant une implication non pas en argent mais comme le suggère Mr. Joubert par une implication des organismes engagés dans le projet pour le tutorat et tout particulièrement de ceux de Meurthe-et-Moselle car il faut veiller à la proximité. C'est aussi une manière d'établir le lien. Il s'agit là d'une perspective, retenue par l'AEIM comme une perspective possible, une autre étant – on verra ce que cette association fera – de prendre à son propre compte intégralement un jeune en Service Civique pour développer le projet dans sa partie interne et pour la formulation d'une contribution de l'AEIM au projet régional ; cette seconde option amènerait l'association à faire son affaire de tous les aspects économiques, de formation et de suivi tutoral – à partir d'une expérience déjà existante de jeunes volontaires – et le jeune volontaire ainsi recruté pour le projet d'histoire ne serait pas isolé puisqu'il sera invité en accord avec l'association à rejoindre les autres jeunes mobilisés sur le projet au niveau du CG.54 à des séquences de travail communes ainsi qu'à des réunions dans le cadre de la Fabrique Départementale ou encore du Comité de Pilotage. On peut se reporter au texte que nous avons rédigé qui indique bien que les jeunes seront ainsi associés pour qu'ils comprennent bien le fond de la démarche historique et son organisation : cela constituera un élément de leur formation ; en effet leur formation peut comporter des séances classiques mais aussi des séquences formatrices du fait même qu'ils seront activement associés aux débats. Il y aura lieu de déterminer le mode de leur participation au Comité de Pilotage, par exemple sur des points d'ordre du jour.

⁴ Allusion au travail d'histoire de la PMI réalisée en 2007 à l'initiative du président du CG.54 avec la collaboration de Françoise Tarte et du professeur Étienne Thévenin, historien, dont la rédaction de l'ouvrage « L'histoire de la protection maternelle et infantile en Meurthe-et-Moselle » a été au cœur de la démarche historique entreprise depuis 2004 lorsque Michel Dinot avait proposé une double mission au Docteur Françoise Tarte, premier médecin à avoir dirigé le service départemental de PMI : celle de faire œuvre de mémoire - et surtout de transmission de cette mémoire – et celle de permettre la mise en perspective de cette histoire avec la réflexion sur la PMI d'aujourd'hui et de demain.

Donc, le tutorat, oui c'est quelque chose d'important, oui c'est une activité exigeante et donc lourde pour les personnes qui acceptent cette responsabilité d'autant que le CG organise des séquences nécessitant le déplacement des tuteurs en fonctions d'enjeux liés au tutorat lui-même et d'autres à la démarche institutionnelle exemplaire que souhaite faire connaître le CG dans une perspective de valorisation et de développement du Service Civique. Les obligations découlent de cela, mais je dirais que c'est le prix à payer par les associations de l'effort que fait par ailleurs le CG pour venir en soutien au projet régional. Je sais bien qu'au niveau des services du CG un certain nombre de tutorats sont déjà très bien assurés et que de nouveaux peuvent l'être, mais je trouverai normal que d'autres institutions engagées dans le projet acceptent d'assurer des tutorats, ce qui aurait du sens.

2^{ème} point : la question conventionnelle. Je suis ressorti d'un bureau et d'un conseil d'administration du CNAHES à Paris avec l'idée validée que le conservatoire puisse être le support juridique en matière de Contrat d'Avenir. Il s'agit d'un accord de principe qui nécessite d'avancer concrètement pour la faisabilité dans la formalisation d'un projet de convention entre le CG et le CNAHES pour régler dans la clarté tout ce qui doit l'être.

3^{ème} point évoqué, la dimension du « staff ». Le mot utilisé à défaut d'un autre, m'invite à en préciser les contours. **Le cadrage du dispositif pourrait se décliner aux différents niveaux de responsabilité suivants :**

- ✓ **le CNAHES-Lorraine** initiateur et animateur du Comité de Pilotage, dans son articulation avec le niveau national du CNAHES ;
- ✓ **le Comité de Pilotage** dans une responsabilité collective impliquant tous les organismes volontaires engagés dans la démarche, dont le CG.54 représenté par Marie-Hélène Terrade, ainsi que l'animateur de la Fabrique Départementale Carl Lazzarelli s'il est d'accord pour ce rôle.
- ✓ **le CG.54 aux deux niveaux opérationnels suivants :**

1/ Le Service Civique : le fait que son responsable, Philippe Bonneval, prévoit de mettre à disposition à côté de son propre bureau un local collectif comportant bureaux, ordinateurs etc. où les jeunes puissent se rencontrer et en faire leur lieu de réunion, que nous-mêmes si on a à leur parler, on saura où les trouver par exemple pour les rencontrer le temps d'une petite réunion de coordination, tout cela constitue un élément extrêmement important de nature à sécuriser tout le monde ; et j'insiste encore une fois pour dire que ces jeunes viennent en appui de la démarche collective régionale et donc qu'il nous revient de leur faire des demandes, de les écouter pour ce qu'ils auront à nous dire au point parfois de nous surprendre et avec lesquels il faudra ajuster les choses par un suivi sérieux auquel le tutorat sera contributif, à la fois pour assurer la réussite d'une expérience devant constituer une étape utile dans leur trajectoire personnelle d'insertion socio-professionnelle, et bien sûr, pour obtenir de leur part le soutien logistique et humain ainsi que des effets réels de qualité au service du projet d'histoire régional.

2/ La Direction Générale : avec notamment le rôle de Yoan Galmiche pour assurer au responsable de l'animation de la Fabrique Départementale « *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?* » les appuis et l'organisation nécessaires à la réussite de ce qui sera entrepris pour le projet par cette Fabrique en Meurthe-et-Moselle avec la participation des citoyens.

Je souhaite être en capacité lors de l'AG du CNAHES le 20 mai prochain à Lyon de pouvoir prendre la parole pour dire où nous en sommes dans la mise en œuvre du projet qui fait l'objet d'un réel intérêt d'autant qu'il peut donner lieu à la suite de la journée nationale d'étude du CNAHES prévue le lendemain 21 mai à Lyon. Le projet de contractualisation avec le CG.54 relève d'un examen portant accord et d'une décision des instances du conservatoire. C'est pourquoi, madame Terrade, au-delà de la validation politique de l'économie générale du projet d'appui du CG.54 par le nouveau président du Conseil Général – probablement Mathieu Klein, seul candidat connu à ce jour -, il y aura un façonnage conventionnel à produire au niveau des services en vue si nécessaire d'un accord de l'Assemblée puisqu'il s'agit d'engager des fonds publics. Toute cette procédure va s'inscrire dans un calendrier, et je pense que c'est vous, madame Terrade, qui allez sans doute gérer cela à titre principal ?

Marie-Hélène Terrade : non. Ce qui relève de la Fabrique Départementale le sera par Yoan Galmiche et ce qui relève du Service Civique par Philippe Bonneval. Ce sont eux les porteurs et les pilotes.

Jacques Bergeret : très bien. Le troisième élément c'est le CNAHES au niveau national dans sa relation avec la délégation lorraine. On le voit, les choses doivent être mûries en suffisance et j'espère pour la mi-mai de façon à pouvoir informer l'AG du CNAHES.

Il y aura ensuite encore du travail de préparation à faire, notamment lors de notre prochaine réunion de juin. Je me préoccupe avec Philippe Bonneval des jeunes susceptibles de s'engager au titre du Service Civique ou d'un Contrat d'Avenir quant à la meilleure manière de penser le timing de leur contractualisation au regard du projet mais aussi de leurs attentes pour les deux personnes en situation de handicap qui ont été informées d'une éventuelle embauche au titre du projet. Il est nécessaire de pouvoir leur dire dès que possible quand ça commence pour eux et jusqu'où ça va, avec ou non la perspective d'un renouvellement possible.

Dans quelque temps, nous ferons le point sur les forces qui viendront en appui du projet que celles-ci viennent du CG.54 ou d'autres organismes publics ou privés et nous rendrons compte de l'engagement des institutions qui agiront comme le fait l'APF pour son propre compte mais dans une articulation avec le projet commun. Je ne peux rien dire de plus aujourd'hui, mais je suis comme vous dans l'effort pour faire progresser les choses de la manière la plus positive. Si sur cette question de la Fabrique Départementale, il n'y a plus rien, nous pouvons consacrer la petite demi-heure qui nous reste sur les définitions de missions. On en a rédigé une ; nous avons convenu qu'à partir de là, ce serait plus facile pour rédiger les autres que nous avons déjà nommées. Je propose que nous passions à cela maintenant.

Abdelali Fahime : je m'excuse, mais je dois partir dans un quart d'heure car j'ai un CA à Metz à 20h30.

Jacques Bergeret : en ce cas, peut-être que de manière prioritaire, je te donnerais bien la parole pour que tu dises comment tu vois les choses du point de vue du Comité Mosellan. Je redis ici ce soir ce que j'avais dit lors des 1ères Assises du Travail Social en Lorraine, alors que j'avais fait revenir et déployer l'exposition de très grande qualité réalisée pour les 50 ans de cette association : le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence – CMSEA – qui depuis a rajouté un A qui n'affecte pas le sigle pour signifier « et des Adultes », présente des caractéristiques particulièrement intéressantes du point de vue de son histoire commencée en 1950. Voilà une association qui n'a pas conclu comme la plupart des associations de l'époque que les handicapés étaient l'affaire des parents d'enfants handicapés. Ce n'était pas parce que l'association s'occupait à son origine des enfants de justice, délinquants et cas sociaux qu'il fallait s'enfermer dans ce seul registre dès lors qu'une autre problématique sociale concernant la jeunesse nécessitait d'apporter des réponses. Les administrateurs ont témoigné d'une position d'ouverture en se questionnant à partir des problèmes de la société et dans la volonté de contribuer à les solutionner : il y a de la drogue et des drogués, donc il faut qu'on s'occupe des drogués ; il y a des jeunes en danger dans la rue, donc il faut qu'on fasse de la prévention spécialisée ; il y a des problèmes de handicap, alors occupons-nous de ces problèmes de handicap et des personnes handicapées ainsi que de leurs familles. Ils n'ont pas fait un développement dans la logique d'une entreprise qui cherche à avoir plusieurs cordes à son arc pour mieux s'assurer, mais dans l'esprit de contribuer à l'utilité publique d'une association qui s'intéresse à l'ensemble polysémique des problèmes sociaux existant sur le territoire et de s'y investir avec l'avantage de nourrir la réflexion par une approche transversale. Concernant le handicap, cette position est très intéressante par rapport à la douleur des parents qui souvent faute de solution se sont retrouvés dans l'entre soi pour créer et gérer un établissement en exerçant le pouvoir, souvent avec l'idée que la douleur confère une compétence que les professionnels de santé et de soin ne peuvent atteindre, ce qui n'est pas sans poser problème lorsque cela se traduit parfois par la négation du professionnalisme des médecins, des psychiatres, des éducateurs, etc. et la conduite d'un pouvoir absolu, par exemple dans le secteur de l'autisme. Des débats ont eu lieu dans le passé et il en existe encore où s'affrontent des questions de méthode. La douleur des parents à un moment donné fait loi au motif qu'elle confère la compétence principale et ultime d'appréciation dont seraient démunis tous les autres, dans le déni de la compétence des médecins, en particulier s'ils sont psychiatres, mais aussi des personnels éducatifs et de soin, les « sachants » étant du côté de la douleur des parents et non du côté des professionnels. Les affrontements de ce type me semblent aujourd'hui moins forts que dans le passé, mais le CMSEA, en s'occupant de ce secteur a fait une place aux parents, sans les mettre en situation d'avoir à exercer tous les pouvoirs et en leur permettant par l'existence de « l'espace tiers » représenté par des administrateurs non parents « d'enfants inadaptés » de relativiser ce qu'ils vivaient dans des débats de société moins focalisés que ce fut dans les associations de parents d'enfants handicapés. Autre caractéristique du CMSEA : l'importance donnée très tôt à l'approche territoriale.

Enfin, je voudrais saluer le fait que le premier délégué régional du CNAHES en Lorraine était Jean Faust⁵ qui était le Secrétaire Général de cette association et le fait que le CMSEA est un fidèle adhérent du CNAHES.

Tout cela pour dire que je compte sur le CMSEAA pour produire un effet de mobilisation et d'entraînement au niveau de la Moselle.

Abdelali Fahime : je te remercie pour tous ces mots. Je répondrai tout à l'heure à ta question, mais avant je voudrais dire qu'effectivement le CMSEAA est attaché historiquement aux travaux du CNAHES et que l'on suit attentivement ce qui se passe et que l'on veut y participer. Je voulais aussi exprimer toute mon admiration pour le sujet que vous voulez aborder. Quand je suis arrivé, j'ai vu l'ampleur de la mission, de l'œuvre que vous voulez accomplir ; j'ai été un peu abasourdi parce que, n'ayant pas participé aux réunions du Comité de Pilotage précédent, je pensais – je m'en excuse à posteriori – je pensais naïvement que vous alliez faire un colloque avec des connaissances qui existent, faire venir des intervenants et que ce serait un temps de réflexion sur l'histoire ; et puis je me suis rendu compte que non, il s'agit d'une vraie recherche, d'une vraie implication, pour quelque chose d'assez ambitieux et du coup, je salue le courage de Jacques Bergeret de s'engager dans cette mission ; effectivement on voit bien que c'est une œuvre qui aujourd'hui mérite d'être conduite et achevée. Je comprends les inquiétudes des uns et des autres à propos de la Fabrique. C'est qu'il s'agit d'un objet qui n'est pas encore fini, qui doit être petit à petit construit, on voit bien qu'il s'agit d'une co-construction car rien n'est pré-établi.

Jacques Bergeret : la co-construction, c'est la marque de Michel Dinet !

Abdelali Fahime : je trouve cela assez admirable. Sur la question du CMSEA et de son histoire, effectivement, l'association s'est positionnée il y a très longtemps en se disant : finalement être handicapé, qu'est-ce que cela veut dire ? handicapé, ce n'est pas un statut, cela ne protège de rien ; être handicapé, c'est déjà difficile, mais on peut être handicapé et en plus vivre des malheurs sociaux. On a des personnes qui sont handicapées et qui en plus vivent des situations familiales assez complexes et donc le CMSEA s'est positionné en disant : je souhaite aussi intervenir sur ce secteur parce qu'il y a des complémentarités, des co-constructions et des réflexions à mener avec les collègues qui sont sur le secteur ; mais cela, c'était dans les années 60-70. Sur la question de la Moselle, j'écoute avec attention l'expérimentation de la Fabrique qui va être menée sur la Meurthe-et-Moselle ; c'est quelque chose d'assez intéressant, une méthode qui mérite – on disait peut-être qu'il ne faut pas reproduire, mais quand c'est intéressant alors pourquoi pas ? On peut reprendre des choses ; je vais en reparler déjà au CMSEA et à d'autres associations pour voir comment les choses peuvent évoluer et avancer aussi sur la Moselle.

Jacques Bergeret : merci, c'est parfait ! chacun ici est dans ce rôle. Si vous devez partir, bon retour et bonne réunion ; on voit les actifs qui enchaînent !

Abdelali Fahime : là, je passe à bénévole dans une association ! (* il quitte la séance).

Suite du travail de définition des missions (volontaires du Service Civique du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle / Contrats d'Avenir) destinées à soutenir la mise en œuvre du projet.

Jacques Bergeret fait rappel, projection à l'appui du cadre de définition d'une mission, à partir de la fiche rédigée lors de la séance précédente : *Prospecteur du contenu des Archives Départementales mobilisables pour le projet régional "Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?"*. Pour mémoire :

FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE ÉLABORÉE EN ATELIER D'ÉCRITURE COLLECTIVE

INTITULÉ DE LA MISSION : Prospecteur du contenu des Archives Départementales mobilisables pour le projet régional "Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?".

THÈME : Mémoire et Citoyenneté.

DESCRIPTION DE LA MISSION : Sous la responsabilité de la directrice des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, le volontaire participera à l'évaluation du contenu des documents d'archives à même de permettre une étude portant sur l'évolution des réponses apportées en Lorraine par les institutions publiques et privées, aux personnes en situation de handicap.

⁵ Jean Faust (1931-2008).

Activités :

- inventaire des archives déposées mobilisables pour le projet régional : contenus et dominantes ;
- collecte et traitement d'informations aux Archives Départementales et autres lieux d'archives de la région ;
- rédaction de documents techniques rendant compte des informations disponibles (*en direction de la Fabrique Départementale 54 et du Comité de Pilotage du projet*) ;
- proposition d'un retour d'expérience pouvant contribuer à une méthodologie prospective transférable dans des projets de même nature.

EN QUOI CETTE MISSION EST-ELLE COMPLÉMENTAIRE DES ACTIVITÉS CONFIEES AUX BÉNÉVOLES ET AUX SALARIÉS DE LA STRUCTURE ?

Le volontaire vient en appui des bénévoles et des salariés, tant du CG.54 que de toutes les organisations publiques et privées engagées dans le projet, qui peuvent fournir des indications de recherches archivistiques sans avoir la possibilité de les mener eux-mêmes.

MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MOBILISÉS POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION :

- *Tuteur et ses coordonnées : Mme. X, Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, 1 rue de la Monnaie - CS 75202 54052 NANCY Cedex. T. 03.83.30.90.90 (standard). Le tuteur accompagnera le volontaire dans son projet socioprofessionnel post Service Civique en lien avec le relais du Service Civique.*
- *Moyens techniques : le volontaire pourra utiliser les moyens techniques des Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle. Il pourra utiliser une voiture de service pour se rendre à des lieux d'archives en Lorraine qui le nécessiteraient.*
- *les volontaires du Service Civique impliqués dans le projet régional d'histoire « handicap » au titre de l'une ou l'autre des missions définies en soutien, seront étroitement associés aux réflexions générales : invitation aux réunions de la « Fabrique Départementale 54 » et du « Comité de Pilotage Régional ».*

MODALITÉ DE LA PHASE DE PRÉPARATION A LA MISSION :

- *Le volontaire sera accueilli conjointement par Philippe Bonneval, responsable du Service Civique, le tuteur et Jacques Bergeret, délégué CNAHES-Lorraine*
- *Information sur le CG.54 : assurée par le Service Civique départemental.*
- *Information sur le projet : assurée par Jacques Bergeret, délégué CNAHES-Lorraine.*
- *Information sur les Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle : assurée par la Directrice, Hélène Say et ses collaborateurs.*
- **COMPÉTENCES REQUISES POUR LA MISSION :**
- *Curiosité et esprit critique.*
- *Rigueur, capacités de synthèse et rédactionnelle.*
- *Utilisation de la photographie numérique et de l'informatique (Word / Excel / Scan...).*
- *Permis de conduire VL.*

CADRAGE ADMINISTRATIF.

- TEMPS D'ACCUEIL HEBDOMADAIRE : **24 h.**
- LIEU DE LA MISSION :

- *Rattachement aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, lieu principal du travail.*
- *À l'extérieur : autres lieux d'archives régionales (y compris dans des organisations partenaires du projet régional d'histoire / participation à des réunions : Fabrique Départementale 54, Comité de Pilotage régional du projet.*

- DURÉE DE LA MISSION : **12 mois.**
- DATE DE DÉBUT ET DE FIN : **du 1^{er} 2014 au 31 2015.**
- VOLONTAIRE (Nombre) : **1.**

MODALITÉS MISES EN OEUVRE POUR PERMETTRE AUX JEUNES VOLONTAIRES D'AVOIR UNE EXPÉRIENCE DE MIXITÉ SOCIALE ?

La mission de service civique au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle permettra au volontaire de nombreuses rencontres enrichissantes, avec les autres volontaires engagés sur le même projet sur des missions différentes, avec d'autres volontaires du département, enfin avec des bénévoles des professionnels et des personnes en situation de handicap concernées à des titres divers par le projet.

Il commente notamment :

- ✓ cette question de « en appui », il va falloir la gérer à un moment de manière concrète, ce qui veut dire que pour partie, le Comité de Pilotage étant repéré comme un lieu d'expression, on aura à connaître des interpellations sur le mode « on aurait besoin de », et il faudra voir comment répondre.
- ✓ le fait que le tutorat envisagé aux Archives Départementales ne pourra pas être assuré par les salariés.
- ✓ le fait que Philippe Bonneval, très intéressé par le projet, aussi pour des raisons de sensibilité familiale, est prêt à s'impliquer personnellement avec les jeunes dans une relation quasi managériale, mais le terme n'est pas approprié car il pourra par sa présence constante et en discutant avec les jeunes être un facilitateur de proximité. Dans la mesure de mes possibilités, je serais aussi assez présent sauf lorsque pour des raisons familiales je serai obligé de m'éloigner de la région, mais nous avons convenu avec Jean-Pierre Blaie qu'il prendra le relais au titre du CNAHES pour assurer les interlocutions qui seraient nécessaires non seulement avec les jeunes, mais aussi avec Carl Lazzarelli pour la Fabrique Départementale.

Le CoPil échange à propos d'autres missions possibles en reprenant les titres définis précédemment que rappelle Marie-Hélène Terrade.

- ✓ Mission 1 : collecte d'informations aux archives départementales (* fiche déjà rédigée).
- ✓ Mission 2 : recueil de témoignages et appui aux recueils de témoignages.
- ✓ Mission 3 : conception et réalisation d'une exposition mutualisée.
- ✓ Mission 4 : correspondant de la Fabrique Départementale 54.
- ✓ Mission 5 : préparation et gestion d'un événement national « journées d'étude » ou « colloque », en mai ou novembre 2015.
- ✓ Mission 6 : Aide auprès d'associations n'ayant pas encore déposé leurs archives pour les aider à le faire. (information / conseil / voir chantier d'archive sous la responsabilité d'un archiviste départemental ou du CNAHES-Lorraine).
- ✓ Mission 7 : Accompagnateur à la collecte de documents / Accompagnateur à l'élaboration de documents.

François Richard Joubert : je me demande quelque fois si, parallèlement à la mission n°1 portant sur l'identification du gisement existant aux Archives Départementales, il ne pourrait pas y avoir une mission qui se fasse cette fois-ci en direction des associations gestionnaires et des organismes publics – je pense au CAPs de Rosières, et aux autres établissements publics qu'on devrait facilement localiser avec le GEPSO - qui porterait sur l'identification du gisement d'informations restées actuellement encore au niveau des établissements ou des organismes gestionnaires, ce qui permettrait d'aller déjà explorer l'ensemble de ce qui existe par le cumul des effets de la mission 1 et de cette autre mission visant ce qui n'est pas encore bien visible parce que pas encore mise en ordre ou gardé jalousement, etc. sur le terrain. Ce serait important d'aller faire cela aussi.

Christophe Dabescat : oui, parce que si on ne s'y attaque pas, il n'y aura pas grand monde pour avoir l'idée de le faire, il faut déjà commencer en enclenchant le processus en aidant les terrains professionnels à mettre leurs archives en ordre.

Jacques Bergeret : sur ce point, il faut bien distinguer ce que propose Mr. Joubert en terme d'identification de ce qui existe déjà et qui serait mobilisable pour le projet et d'autre part la question de la mise en ordre des archives des secteurs de l'action sociale et médico-sociale en Lorraine. C'est pourquoi je ne me mettrais pas sur le pied de penser qu'on puisse faire des chantiers d'archives dans le planning qui est le nôtre pour 2015.

Par contre, qu'à l'occasion du projet d'histoire régional « handicap », on provoque des prises de consciences sur les enjeux des archives et mieux encore que l'on aide à ce qu'un travail de mise en ordre et d'information réciproque à propos des archives : oui ! La proposition de Mr. Joubert peut être illustrée par ce que j'ai dit à propos du Comité Mosellan qui avait façonné pour ses 50 ans une exposition que j'ai pu mobiliser pour les premières Assises du Travail Social en Lorraine.

Pensez à telle ou telle association, par exemple REALISE ou Les Sourds de la Malgrange, et vous trouverez des illustrations de réalisations qui peuvent avec leur accord servir pour tout ou partie de ressources pour notre projet. Sans faire un « chantier d'archives », les organismes savent ce dont ils disposent et ce qui à leur yeux peut constituer une ressource importante.

Mais cela demande un travail de recensement sur l'ensemble du panel que représentent les institutions publiques et privées et des discussions-négociations en faveur du projet régional d'histoire qui peuvent effectivement faire l'objet d'une mission dans le cadre du Service Civique, cela de manière complémentaire par rapport au travail à mener dans ce qui a déjà fait l'objet de dépôt légal, de don ou de dépôt provisoire aux Archives Départementales ou à d'autres, et que ces archives demeurent ou non la propriété des organismes déposants. C'est une bonne idée, mais attention, au regard de toutes les pistes de mission évoquées, soyons attentif à garder à l'esprit que nous ne pouvons multiplier à l'infini les missions de jeunes en Service Civique, pour sa part, le département n'en a pas les moyens, et il va nous falloir sérier par ordre d'importance les projets de mission, ou encore les recomposer en fonction des suggestions faites à ce jour. Il nous faut aussi penser les choses sur la durée, marquée par une première étape de réalisation en octobre ou novembre 2015.

Jean-Pierre Blaie : il faut aussi préciser de quelles archives il s'agit.

Jacques Bergeret : une possibilité concernant les archives pourrait nous amener à dire qu'il faut modifier la rédaction déjà effectuée de la fiche n°1 concernant les archives déposées pour y ajouter un paragraphe reprenant la proposition de Mr. Joubert pour les archives non déposées ; mais il nous faut apprécier la charge de travail : si l'on considère que cela alourdirait trop cette mission, cela nous conduirait à définir une mission distincte complémentaire à la première.

Une autre mission, rappelée par Mme. Terrade, concerne l'évènementiel dont nous avons dit qu'elle était plutôt facile à rédiger et qu'elle n'était pas de première urgence puisqu'elle pouvait s'établir 6 mois avant les événements colloque/exposition qui bornent la première étape de réalisation de notre projet ; nous pourrions envisager d'en faire le second volet d'une même mission définie en deux volets sur deux périodes consécutives pour un seul volontaire si cela est autorisé par les règles du Service Civique, à moins que cela ne soit confié à une personne en Contrat d'Avenir. Une réflexion sera à mener avec Philippe Bonneville pour déterminer au mieux les recrutements et affectations des personnes.

François-Richard Joubert : sachant que les emplois d'avenir permettent à quelqu'un d'en bénéficier pendant 3 ans renouvelable annuellement, je pense que nous aurions intérêt à nous demander ce qu'on peut proposer sur ce temps de 3 ans pour permettre aux jeunes, en les dynamisant, de préparer leur propre avenir par quelque chose qui ne soit pas simplement occasionnel. Par exemple en m'inspirant de la mission n°1 :

- ✓ 1^{ère} année – une première mission venant à échéance au bout d'un an, avec identification de tout ce qui existe aux archives, et au fond, premier gisement.
- ✓ 2^{ème} année – une seconde mission : vérification de ce qui n'est pas encore aux archives, mais qui existe dans les associations et établissements ; et on aurait à la fin de l'année bilan et stratégie d'exploitation.
- ✓ 3^{ème} année – nouvelle mission visant à identifier les transversalités, etc, on entrerait vraiment dans la réponse à la question : comment la lorraine s'est organisé progressivement.

C'est nous qui pouvons dans le cadre de cette action leur fournir des indications, les dynamiser, rechercher le sens que ces activités qui ne sont pas occasionnelles parce qu'elles durent trois ans, peuvent représenter pour eux.

Jean-Pierre Blaie : il y a une porte d'entrée qu'il convient de définir : de quelles archives parle-t-on ? Parce que lorsqu'on parle d'archives dans un établissement ou dans une association, on désigne les archives comptables, du personnel, des personnes prises en charges, etc.

Christophe Dabescat : après il faut croiser les archives.

Jean-Pierre Blaie : il y a une donnée qui permet une porte d'entrée, ce sont les rapports des conseils d'administration, de bureau, etc. qui permettent d'identifier que l'on parle de la création d'un établissement ou d'un service. Sinon, c'est un travail de titan.

Christophe Dabescat : surtout quand on est pas beaucoup à le faire.

Jean-Pierre Blaie : J'ai souvenir d'avoir travaillé avec un sociologue qui avait travaillé sur les rapports d'activité ; il en avait déduit que le moteur de l'Action Sociale c'était le déni de la réalité, ce qui était relativement intéressant ! (* *rires partagés*).

François-Richard Joubert : je ne sais pas du tout si l'ARS maintenant y donnerait accès, mais il y a les PV des CRISME⁶ et des CROSS⁷ ; parce que, pour avoir siégé dans les deux, c'est vrai qu'on y a l'histoire de l'apparition des établissements, de leurs réorientation et de leur éventuelle disparition. On a tout. Est-ce que l'ARS qui a forcément cela quelque part fait que c'est consultable ?

Jean-Pierre Blaie : je connaît la personne qui était secrétaire du CROSS à l'époque que je rencontre encore régulièrement et je pourrais aborder avec elle la question de savoir où se trouve et comment on peut avoir accès aux archives CROSS et CRISME.

Marie-Hélène Terrade : on a tout, mais seulement à partir d'une certaine année, assez récente finalement puisque ces outils ont été créés par la Loi d'orientation sur les institutions médico-sociales de 1975⁸.

François-Richard Joubert : il y a d'abord eu la CRISME, Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-sociales, puis le CROSS, les choses se sont enchaînées.

Karl Lazzarelli : Mr. Joubert, vous parliez des Contrats d'Avenir, c'est-à-dire des emplois d'avenir, mais n'y a-t-il pas une obligation de formation ?

Réponse de plusieurs : oui, et d'une formation menant à un diplôme, ce qui implique bien que la personne en emploi d'avenir doit être inscrite dans un processus de formation, ce qui fait que la mission qu'on lui confie ne peut pas être à plein temps.

François-Richard Joubert : pour l'emploi d'avenir, sauf erreur de ma part, je crois qu'il y a 20h d'activité propre au secteur dans lequel est établi le contrat, le reste est dédié à la formation.

Yvon Lecrique : après, il faut trouver la formation qualifiante et la personne et le cursus de formation qui amène à une qualification.

François-Richard Joubert : cela peut-être par exemple dans le registre des métiers de la conservation archivistique.

Jacques Bergeret : ce point a déjà été abordé avec Philippe Bonneval, bien qu'il soit essentiellement sur le Service Civique, mais il s'intéresse évidemment aussi aux Contrats d'Avenir tout particulièrement pour les deux personnes en situation de handicap dont l'embauche est pressentie pour le projet ; il se soucie de la possibilité d'une prolongation de ces contrats pour consolider la construction d'un avenir professionnel pour ces deux jeunes. Point à vérifier, mais connaissant bien les jeunes en question, Philippe Bonneval s'occuperait de cette question d'orientation et de formation avec laquelle il faudra compter, le temps d'activité pour le projet, même s'il y contribue sur le mode d'un stage professionnel, n'étant pas à confondre avec le temps consacré à une formation qualifiante qui répond à des règles propres. Cela fait partie des choses à bien border et bien contractualiser pour qu'elles soient claires pour tout le monde. On n'est pas dans une exploitation des jeunes mais dans l'offre de se réaliser eux-mêmes dans un projet auquel pourront s'intéresser, le recrutement des jeunes volontaires s'opère par la publication d'une offre nationale informatique qui décrit les missions et les choix s'opèrent en fonction de l'intérêt et des compétences que chaque jeune peut mettre en avant au regard de ce qui lui est proposé. Avec une autre modalité, il en va de même pour les deux futurs Contrats d'Avenir. Dans tous les cas, il faut qu'il y ait envie, choix, corrélation avec un travail de construction d'un avenir professionnel.

Yves Lecrique : une question me préoccupe beaucoup, c'est l'articulation Lorraine, Conseil Général et moyens qui vont être mis à disposition. Si on est sur des Contrats d'Avenir, à mon avis il faut aller au-delà des établissements, des associations, des organisations en direct. Si on est sur la durée des 3 ans, il faut aussi se poser la question de ce qu'on aborde et ce ne peut pas être que le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle qui va mettre des moyens puisque actuellement les moyens sortent de là, donc comment élargir les choses ?

Christophe Dabescat : est-ce que la Région n'intervient pas ?

⁶ cf. Loi d'orientation sur les institutions médico-sociales de 1975. Circonscription **COTOREP** (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel). **CDES** (Commission Départementale d'Éducation Spécialisée) **CRISME** (Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-sociales).

⁷ **CROSS** : Comité National d'Organisation Sanitaire et Sociale et des Comités Régionaux. Ils comportent deux sections : sanitaire et social/médico-social. Le secteur social et médico-social des CROSS donnait, jusqu'à la Loi rénovant l'action sociale et médico-sociale, des avis consultatifs sur la création, l'extension et les transformations des structures d'accueil. La loi impartit de nouvelles missions aux sections sociales et médico-sociales, applicables dès la sortie du texte : évaluer les besoins sociaux et médico-sociaux, analyser leur évolution, proposer des priorités pour l'action sociale et médico-sociale, rendre un avis sur les Schémas d'Organisation. Les CROSS doivent rendre un rapport au ministre de l'action sociale tous les 5 ans. Ils semblent devoir encore évoluer avec le texte sur les droits des malades.

⁸ Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

François-Richard Joubert : c'est un problème d'honnêteté, si le CG.54 promeut la Fabrique, et des moyens humains par le Service Civique et des emplois d'avenir, est-ce que les 3 années sont consacrées à l'aspect Meurthe-et-Mosellan ou à l'aspect lorrain ? ou est-ce que, par exemple au terme d'une année, en démontrant ce qui a pu se faire sur le modèle Fabrique, pourquoi pas se tourner vers les autres départements lorrains en leur disant, voilà ce qui se fait en Meurthe-et-Moselle, est-ce que quelque chose d'identique ne pourrait pas se faire dans votre département ? Je ne sais pas, mais Mme Terrade va me dire, je ne sais pas si les personnes qui seront sur un emploi d'avenir meurthe-et-mosellan pourrons intervenir dans d'autres départements ?

Marie-Hélène Terrade : mais oui, à quel titre, avec quelle légitimité ?

François-Richard Joubert : ou alors on introduit un travail uniquement meurthe-et-mosellan.

Christophe Dabescat : en ce cas il faut changer l'objectif du projet !

Jacques Bergeret : un point d'abord physique, on a dit qu'on se tenait à l'horaire, je ne veux pas qu'on déborde, on va donc arrêter la séance. Nous n'avons pas comme prévu rédigé de nouvelles fiches mission, mais on a avancé quand même avec des propositions comme celle de Mr. Joubert qui suppose encore réflexion et rédaction ; à ce sujet, nous avons convenu que nous pouvions autant que nécessaire communiquer latéralement entre nous entre nos réunions. nos débats sont nécessaires pour clarifier ce qui doit l'être. Pour favoriser la communication, je vous propose de mettre en annexe du compte-rendu de cette séance les e.mail des uns et des autres.

Jean Pierre Blaie : on navigue en permanence entre Meurthe-et-Moselle et Région.

François-Richard Joubert : le support qu'on créé est meurthe-et-mosellan.

Jean Pierre Blaie : souvent, en Comité de Pilotage, on a déjà eu ce débat de l'articulation CG.54/Région sans véritablement le régler.

Jacques Bergeret : on a dit qu'on respectait l'horaire, donc je vais clore la séance de ce jour, mais en répondant d'abord à la question posée, déjà discutée et ayant fait l'objet d'éléments de réponse possible au niveau du CG.54 qui demandent à être politiquement validés par le successeur de Michel Dinet. Ainsi, le projet d'histoire étant depuis le début résolument régional :

- 1/ est-ce que les moyens que le CG.54 met à disposition du projet régional seront déployés uniquement sur la Meurthe-et-Moselle ? La réponse a été claire : Le président Michel Dinet s'est engagé par rapport au projet régional et longtemps il n'a pas été question de Fabrique jusqu'à ce que je pose la question de l'éligibilité du projet à ce mode de travail avec les citoyens pour dynamiser son volet meurthe-et-mosellan. Les moyens humains par le biais du Service Civique et d'emplois d'avenir bénéficieront à la Fabrique mais pas exclusivement puisqu'ils sont destinés à venir en appui de l'ensemble du projet régional et que l'accord de principe permet une activité et une circulation des jeunes au-delà du seul département de la Meurthe-et-Moselle.
- 2/ satisfait de cette aide précieuse fournie par le CG.54 au titre d'un projet régional, je n'oublie pas que j'ai déjà sollicité les trois autres départements. Je recherche donc et vous pouvez chercher avec moi des relais au niveau des autres conseils généraux, ce qui devrait être facilité dans la mesure où des groupes départementaux public/privé se mettront en place au titre du projet.
- 3/ concernant le Conseil Régional de Lorraine, je ne l'ai pas contacté en me disant qu'il n'avait pas comme compétence le social hors les formations sanitaires et sociales, mais j'ai sensibilisé le Comité d'Histoire Régional du Conseil Régional de Lorraine à notre projet au cours de la réunion annuelle des acteurs du CHR lors de la journées d'histoire de St. Mihiel du 5 avril dernier ; je sens que le CHR qui est un outil culturel régional qu'il ne faut pas confondre avec le CRL, est susceptible de nous aider ; la question d'une sollicitation de notre part de ce côté par le CNAHES n'est donc pas à exclure, mais il faut bien réfléchir à ce que nous pourrions demander.
- 4/ je continue, et vous le faites avec moi, à nous tourner vers les organismes professionnels publics et privés, et nous voyons qu'il y a des éléments de réponse en préparation du renforcement des moyens humains, comme a décidé de le faire l'APF Lorraine ou encore comme y réfléchit l'AEIM, moyens qui viendront en appui du projet régional.

En conclusion, si le CG.54 par la détermination du président Michel Dinet, et la mobilisation des services du conseil général a permis de crédibiliser le projet régional en lui conférant un socle de moyens. Il s'agit bien d'élargir ce dernier aux trois autres départements et le travail de préparation et la modélisation que nous aurons pu produire en meurthe-et-moselle (Fabrique / Service Civique / Contrats d'Avenir / Convention avec le CNAHES etc.) peut inspirer et faciliter des réalisations ailleurs si les membres du Comité de Pilotage en font le portage dans d'autres départements.

l'ensemble du projet devant permettre à terme, par la mobilisation de nombreux acteurs, de parvenir à la distribution/restitution par différents moyens une histoire régionale concernant la manière dont la Lorraine s'est progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap à chacun des territoires concernés, le colloque et la première exposition en 2015 devraient marquer une étape utile pour la visibilité du projet lui-même et son développement ultérieur.

Prochaine réunion du Comité de Pilotage : Jeudi 19 Juin de 18h à 20h au siège de RÉALISE.

ANNEXE – COMMUNICATION

Membres du Comité de Pilotage.

Docteur Marie-Hélène Terrade : mterrade@cg54.fr
Jacques Marchal : marchal@ac-nancy-metz.fr
Étienne Thévenin : Etienne.Thevenin@univ-nancy2.fr
Didier Francfort : arrivefrancfort@aol.com
Denis Burel : denis.burel.54@orange.fr
Jean-Luc Boissay : jl.boissay@csargonne.fr
Yves Lecrique : yves.lecrique@montmedy.fr
Abdelali Fahime : abdelali.fahime@cmsea.asso.fr
Raül Morales-la-Mura : raul.morales-la-mura@apf.asso.fr
Jacques Patard : Patardj@wanadoo.fr
François-Richard Joubert : f.richard.joubert@wanadoo.fr
Hervé Frère : Herve.Frere@irts-lorraine.fr
Vincent Harel : vincent.harel@free.fr
Jean-Pierre Blaie : jeanpierre.blaie@yahoo.fr
Marie-Claude Barroche : marie-claude.barroche@espoir54
Valérie Ephritikhine : valerie.ephritikhine@cemea-lorraine.org
Marie-France Blanpin : marifk57@cegetel.net
Hans Mazetier : hansmazetier@gmail.com
Jacques Bergeret : jacques.bergeret@free.fr

Invités à cette séance du 16/4/14 :

Charles Lazzarelli : charles.lazzarelli@ohs.asso.fr
Christophe Dabescat : christophe.dabescat@wanadoo.fr